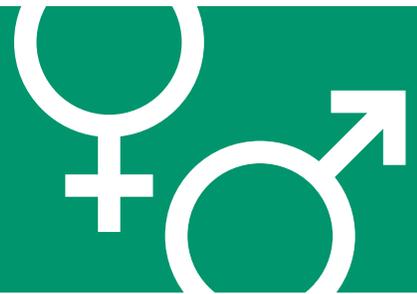




LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

Synthèses de connaissances sur le **genre** et les systèmes **ESEC**



Synthèse n° 3, février 2020

Aller au-delà de l'argumentation : Mesures nécessaires pour soutenir les systèmes ESEC pour les femmes et les enfants

Photo : Kenneth Pornillos / Banque mondiale



Photo : Peter Kapuscinski / Banque mondiale



Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale



Photo : Sarah Farhat / Banque mondiale



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



REMERCIEMENTS

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) au Centre de recherches pour le développement international

C.P. 8500, Ottawa, ON, Canada K1G 3HG

© Centre de recherches pour le développement international 2020

Cette publication a été réalisée avec le soutien et le financement du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et d'Affaires mondiales Canada. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

Nous remercions tout particulièrement :

- Notre partenaire, Open Data Watch, pour ses efforts inlassables dans la gestion de la production de la série de synthèses des connaissances;
- Les auteurs qui ont contribué, notamment Lisa Grace S. Bersales, Tom Orrell, Daniel Cobos Muñoz, Carmen Sant, Rebeca Revenga Becedas, Doris Ma Fat, Irina Dincu et Kristin Corbett;
- Les pairs examinateurs pour leurs contributions et leurs critiques réfléchies qui ont permis d'affiner notre réflexion, nos méthodes et notre prose – Deirdre Appel, Shaïda Badiée, Elettra Baldi, Kristin Corbett, Irina Dincu, Nomthandazo Malambo et Eric Swanson;
- Nicole d'Entremont et son équipe à Plainly Speaking pour leur excellent travail de révision stylistique et de rédaction des documents, ainsi que pour leur travail de synthèse qui a permis de mettre au point le document final de la série;
- L'équipe de H3Creative Inc. pour son travail approfondi dans la conception, le formatage final et la mise en page de cette publication;
- L'équipe du Centre d'excellence pour les systèmes ESEC, notamment Irina Dincu, Kristin Corbett et Nomthandazo Malambo pour avoir dirigé ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Informations sur le programme | 4 |
| Mettre les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) au service des femmes : Un point de vue national | 5 |
| De la naissance au décès : Documenter les empreintes des femmes vulnérables tout au long de leur vie..... | 19 |
| Les dangers des préjugés sexistes dans les systèmes ESEC et les données sur les causes de décès : La voie vers l'inégalité en santé | 33 |
| Les enseignements tirés de la série de synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC | 59 |

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

À propos du Centre d'excellence

Hébergé au CRDI, le Centre d'excellence est une plateforme de connaissances mondiale qui appuie activement les efforts nationaux visant à renforcer les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC). Le Centre collabore avec des organisations et des experts afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale. Le Centre d'excellence a été créé grâce au financement d'Affaires mondiales Canada et du CRDI et contribue directement aux travaux du Mécanisme de financement mondial, une plateforme de financement clé de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents du Secrétaire général de l'ONU.

À propos du CRDI

S'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, le CRDI finance des travaux de recherche dans les pays en développement afin de favoriser la croissance, réduire la pauvreté et susciter des changements positifs à grande échelle. Il appuie d'éminents penseurs qui font progresser les connaissances et résolvent les problèmes pratiques de développement tout en offrant des ressources, des conseils et des formations qui permettent de mettre en application des solutions et de les présenter à ceux qui en ont le plus besoin. En bref, le CRDI accroît les possibilités et contribue à améliorer concrètement les conditions de vie des gens.

Le CRDI a été créé en vertu d'une loi adoptée par le Parlement du Canada en 1970 et a pour mission « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement et sur la mise en œuvre et l'adaptation de connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ».

Contact

Centre d'excellence sur les systèmes ESEC
Centre de recherches pour le développement international
C.P. 8500, Ottawa, ON Canada
K1G 3H9
Tél. : (+1) 613-236-6163
Courriel : esec@crdi.ca
www.systemesesec.ca



Synthèses de connaissances sur le **genre** et les systèmes **ESEC**



Synthèse 3, n° 1

Mettre les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) au service des femmes : Un point de vue national

Photo : Kenneth Pornillos / Banque mondiale

MESSAGES CLÉ

- **Le renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) commence au niveau national.** L'établissement de systèmes ESEC durables devrait être une priorité pour les pays. Il peut se faire par l'intégration des cadres juridiques, l'adoption d'une structure de gouvernance claire et la garantie d'un financement durable. Les Philippines ont réussi à maintenir un système ESEC durable et ont mis en œuvre des lois qui reconnaissent les besoins de groupes spéciaux, notamment les femmes et les enfants. Bien qu'il reste du travail à accomplir, l'engagement des Philippines à renforcer son système ESEC a entraîné des gains importants.
- **Des systèmes ESEC solides nécessitent des champions pour aider à mettre en œuvre les plans.** Les champions individuels et institutionnels des systèmes ESEC sont des partenaires spéciaux qui jouent un rôle important dans le soutien du système ESEC d'un pays. Le système ESEC des Philippines a obtenu le soutien de nombreux champions, mais ce soutien peut dépendre de l'environnement politique du pays. Les parties prenantes des systèmes ESEC doivent encourager les partenaires individuels et institutionnels à devenir des champions, y compris les partenaires mondiaux qui travaillent activement dans un pays.
- **Des systèmes ESEC durables soutiennent le plan de développement d'un pays, fournissent des statistiques de l'état civil et soutiennent l'intégrité des systèmes d'identification nationale.** L'autorité statistique des Philippines, Philippine Statistics Authority (PSA), est responsable de la planification et du maintien des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'identification nationale. Ainsi, l'enregistrement des faits d'état civil peut être parfaitement intégré aux statistiques de l'état civil et aux systèmes d'identification nationale. Dans les pays où ces systèmes sont gérés par différents organismes, une intégration réussie repose sur des partenariats et des processus solides et dynamiques.

- **Des systèmes ESEC solides reposent sur des relations de travail robustes entre les parties prenantes par l'intermédiaire de comités et de groupes de travail interinstitutionnels.** Les instituts nationaux de statistique doivent chercher à établir des relations et des liens avec les parties prenantes. La coordination doit être excellente à tous les niveaux de la bureaucratie d'un pays. Les adjoints, les directeurs, le personnel technique et les fonctionnaires de l'autorité statistique des Philippines à l'échelle fédérale doivent également travailler en étroite collaboration¹.
- **Les systèmes solides d'ESEC utilisent des mécanismes d'assurance de qualité, de confidentialité des données et de sécurité pour garantir leur intégrité et réputation.** L'autorité statistique des Philippines a obtenu la certification ISO 9001:2015 relative aux systèmes de gestion de la qualité pour ses processus de gestion, de statistiques et d'enregistrement des faits d'état civil. D'autres travaux sont en cours pour assurer la qualité des données et des registres administratifs.



Photo : Kenneth Pornillos / Banque mondiale

INTRODUCTION

Ces dernières années, la communauté internationale a donné la priorité au renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) afin de mesurer les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de répondre aux préoccupations en matière d'égalité des sexes (**Badiee et Appel 2018**). Toutefois, le renforcement de ces systèmes doit commencer au niveau national. Il est donc essentiel de comprendre le point de vue du pays et les défis auxquels il est confronté pour établir un système ESEC qui répond aux besoins de ses secteurs vulnérables. Cette synthèse de connaissances met en lumière l'expérience des Philippines dans leur tentative de faire fonctionner les systèmes ESEC pour les femmes et les enfants.

Sur le terrain aux Philippines

En novembre 2014, les pays d'Asie et du Pacifique ont désigné la période 2015-2024 comme étant la décennie de l'ESEC en Asie et dans le Pacifique. L'objectif était d'affirmer et démontrer que des systèmes ESEC universels jouent un rôle essentiel dans la réalisation d'un développement inclusif, équitable et centré sur les personnes. Des systèmes ESEC solides :

- encouragent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- donnent aux femmes et jeunes filles de documents juridiques prouvant les relations familiales et l'état civil;
- produisent des statistiques ventilées par âge, sexe et géographie (**Nations Unies 2015**).

Les Philippines ont fait partie des premiers pays à officialiser leur engagement envers cette initiative par l'intermédiaire de la proclamation présidentielle n° 1 106 (**Philippine Statistics Authority 2015**), qui encourage « tous les

1 La Philippine Statistics Authority a été établie en 2013 lorsque le gouvernement philippin a mis en place un organisme statistique devant remplacer quatre organismes : Bureau of Agricultural Statistics, Bureau of Labor and Employment Statistics, National Statistics Office et National Statistical Coordination Board.

organismes et instruments du gouvernement national et des unités gouvernementales locales, y compris les sociétés détenues ou contrôlées par le gouvernement, en consultation avec le secteur privé, les partenaires de développement et les citoyens » à soutenir activement toutes les activités et les programmes relatifs à l'initiative « *Get Every Pinoy (Filipino) and Pinay (Filipina) in the Picture* », faire en sorte que tous les Philippins et Philippines soient comptés. En outre, le pays a été vice-président du groupe directeur régional et reste membre de ce groupe (Nations Unies 2015).

Les renseignements de base recueillis en 2015 indiquent que 135 millions d'enfants de moins de 5 ans dans la région de l'Asie-Pacifique n'ont pas été enregistrés à la naissance. En outre, 36 des 47 membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations Unies possédaient des systèmes ESEC jugés « dysfonctionnels », « faibles » ou « fonctionnels, mais inadaptés ». Ces résultats sont tirés d'autoévaluations menées en 2010 et 2013. Le groupe directeur régional réalisera une évaluation à mi-parcours de la décennie avant la fin de 2019 (Nations Unies 2019).

Il convient de noter que les Philippines s'étaient engagées à renforcer le système d'enregistrement des faits d'état civil avant la déclaration de la décennie de l'ESEC. En 1991, la présidente Corazón Aquino a mis en œuvre la proclamation n° 682 déclarant le mois de février comme le mois de l'enregistrement des faits d'état civil (Philippine Statistics Authority 1991). Chaque année, cette célébration d'un mois adopte un thème et présente des événements dans tout le pays. En février 2019, le thème était *Inclusive and Responsive: Working Smarter Through Innovation*, ou Inclusif et réactif : Travailler plus intelligemment grâce à l'innovation.

Comme les pays jouent un rôle essentiel dans la mise en place de systèmes ESEC solides, la communauté globale doit trouver des moyens de soutenir le travail au niveau national.

CONSTRUIRE SUR DES BASES SOLIDES

Pour répondre efficacement aux besoins des femmes et des filles, les systèmes ESEC nécessitent un cadre juridique et des plans de développement solides, une structure de gouvernance claire et l'accès à un financement durable. Cela signifie qu'il faut adopter des lois et des processus qui répondent particulièrement aux préoccupations des femmes et des filles.

Cadre juridique

Un système ESEC solide repose sur des cadres juridiques et des plans de développement clairs. Aux Philippines, la *Civil Registry Law of 1930*, la loi sur le registre de l'état civil de 1930 et la *Philippine Statistical Act of 2013*, la loi sur les statistiques de 2013, régissent le système ESEC. Parmi les autres lois, on peut citer :

- dispositions visant à faire respecter les traditions et les croyances religieuses des Philippins musulmans et des peuples autochtones;
- lignes directrices concernant l'utilisation du nom de famille du père par les enfants de parents non mariés, en accordant les avantages habituellement accordés uniquement aux enfants légitimes;
- correction des erreurs dans les documents d'état civil afin de garantir l'intégrité des enregistrements des faits d'état civil.

Le bureau du directeur national de l'état civil fournit des cadres juridiques supplémentaires, tels que des circulaires administratives, pour fournir des services spéciaux aux femmes enceintes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux travailleurs philippins à l'étranger.

Un système ESEC qui pourvoit aux besoins des femmes et des enfants ne peut exister tout seul. C'est pourquoi les lois et les circulaires liés à l'ESEC ont été élaborées conjointement avec la protection juridique des femmes et des enfants, y compris la *Magna Carta of Women*, la Grande Charte pour les femmes des Philippines.

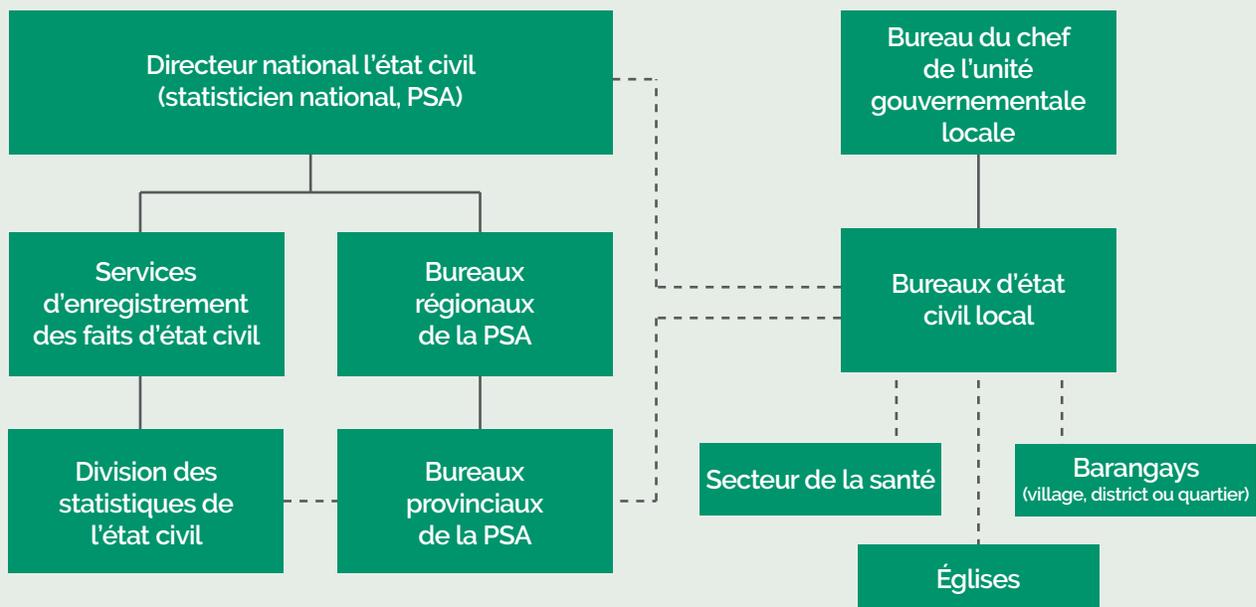
Gouvernance claire

Le statisticien national des Philippines est également le registraire général de l'état civil. L'autorité statistique des Philippines, Philippine Statistics Authority (PSA), est responsable de la gestion des processus d'enregistrement des faits d'état civil et de la maintenance de la base de données centrale de l'état civil. L'enregistrement des faits d'état civil commence à l'échelle locale avec 1 637 registraires de l'état civil locaux qui travaillent sous l'autorité d'un maire. Les registraires de l'état civil locaux soumettent tous les documents d'état civil à la PSA. Toutefois, le registraire général de l'état civil est responsable des lois, des politiques et des directives techniques relatives à l'ESEC.

Le système ESEC des Philippines a été créé dans les années 1930 avec la ratification de la *Law on Registry of Civil Status*, la loi sur le registre de l'état civil, qui a fait de l'enregistrement des faits d'état civil un service public obligatoire. En vertu de la loi sur les statistiques de 2013, la PSA est responsable de la loi sur le registre de l'état civil et a nommé le statisticien national comme directeur national de l'état civil.

Le code de l'administration locale de 1991, le *Local Government Code of 1991*, a accordé une autonomie financière aux administrations locales. Il a permis de déléguer la prestation de la plupart des services, y compris les fonctions d'enregistrement des faits d'état civil intégrées auprès des registraires de l'état civil locaux. Le code exige que les bureaux du registraire de l'état civil locaux compilent et soumettent à la PSA tous les documents d'état civil enregistrés dans leurs municipalités dans les 10 premiers jours du mois suivant l'enregistrement. Le registraire général de l'état civil assure la supervision technique de tous les bureaux du registraire de l'état civil locaux (figure 1).

Figure 1 : Structure de gouvernance du système ESEC aux Philippines.



Source : Philippine Statistics Authority (PSA)

Cette structure décentralisée réduit les obstacles et augmente l'enregistrement des faits d'état civil. Cela profite grandement aux femmes et aux filles, qui verront toutes les étapes de leur vie saisies par le système ESEC.

Financement durable

En vertu de la *General Appropriations Act*, la loi sur les crédits généraux, le gouvernement philippin finance le personnel de la PSA, les frais généraux du bureau d'enregistrement des faits d'état civil de la PSA, ainsi que les installations physiques et informatiques. Les services de première ligne, la numérisation des documents d'état civil et les innovations en matière de technologie de l'information dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil se font dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), connu sous le nom de *Civil Registry System Information Technology Public-Private Partnership Project Phase II*, le projet de partenariat public-privé en technologie de l'information pour le système d'état civil – phase II. La PSA a réussi à sceller un partenaire privé avec l'aide du centre de partenariat public-privé, le Public-Private Partnership Center des Philippines en 2016.

Le partenariat public-privé a permis à la PSA de moderniser le système ESEC par :

- la numérisation des documents d'état civil;
- le maintien d'une base de données centrale de l'état civil à laquelle la PSA et ses partenaires peuvent accéder de partout au pays;
- l'ajout de canaux d'accès aux documents en ligne, par téléphone et dans des kiosques indépendants;
- la prestation de services de première ligne aux citoyens.

Les femmes qui travaillent peuvent présenter une demande de documents d'état civil en ligne et par téléphone afin de ne pas avoir à quitter leur travail et perdre leur revenu. Le suivi effectué par la PSA en 2019 indique que ces innovations ont permis au système national

d'ESEC de traiter quotidiennement entre 60 000 et 80 000 transactions d'état civil.

Systèmes ESEC axés sur la sexospécificité

Grâce au PPP, les Philippines ont créé des voies prioritaires spéciales, augmenté l'espace dans les zones d'attente pour les femmes et les enfants et mis en place des salles pour l'allaitement. Dans les situations de catastrophe où les citoyens perdent leur certificat de naissance au niveau du village ou de la municipalité, ces documents peuvent être reconstitués à l'aide des renseignements de la base de données centrale numérisée de la PSA, fournissant aux femmes et aux enfants les documents nécessaires pour accéder aux services de base. Ce fut le cas lorsque le typhon Haiyan a frappé la ville de Tacloban, dans le centre des Philippines, et que les registraires de l'état civil locaux ont perdu tous leurs documents d'état civil en raison des inondations.

SOUTENIR LA CROISSANCE GRÂCE À DES PARTENAIRES ET DES CHAMPIONS

Des partenariats solides entre les personnes et les institutions sont essentiels pour passer de cadres juridiques et de plans de développement à un système ESEC actif. Certains partenaires deviennent des champions en utilisant leur influence pour obtenir un soutien à l'ESEC, en offrant un soutien constant aux autorités du système ESEC et en modifiant les lois existantes de l'ESEC ou en élaborant de nouvelles lois.

Les ministres comme champions

Les premiers champions de la PSA ont été les ministres de la planification socioéconomique et du budget sous l'administration de Benigno Aquino. Ils ont considérablement augmenté le budget de la PSA et ont prévu la construction de nouveaux bureaux centraux et de certains bureaux infranationaux ([République des Philippines 2015-2019](#)). Ces champions



Photo : Dave Llorito / Banque mondiale

changent au fur et à mesure que le paysage politique évolue. Pour la PSA, les ministres de la planification socioéconomique et du budget sous l'administration de Rodrigo Duterte ont continué à agir en tant que champions de l'ESEC.

Champions pour les femmes et les enfants

Pour répondre aux besoins des femmes et des enfants, les systèmes ESEC nécessitent des champions qui se concentrent sur leurs préoccupations. Aux Philippines, ces champions sont des partenaires institutionnels tels que la Philippine Commission on Women, la commission philippine sur les femmes et le Department of Social Welfare and Development, le ministère de la protection sociale et du développement des Philippines. La PSA et ces institutions gouvernementales discutent régulièrement des questions relatives à l'ESEC en ce qui concerne les femmes et les enfants. Parmi les autres champions figurent des organisations non gouvernementales telles que Plan International et World Vision. Ces organisations travaillent avec les femmes et les enfants sur le terrain et sensibilisent aux

questions telles que la nécessité d'obtenir des certificats de naissance pour accéder aux services gouvernementaux et l'importance d'obtenir des certificats de décès pour les maris et les pères afin que les femmes puissent recevoir des prestations de décès.

Des partenariats précieux et à long terme

Au fil du temps, les partenaires et les champions institutionnels peuvent devenir des partenaires durables. La coordination à différents niveaux de la bureaucratie permet de cimenter les relations et de créer des partenariats qui mènent à des champions institutionnels. La PSA a mis sur pied de solides partenariats institutionnels avec de nombreux organismes du conseil d'administration de la PSA, la plus haute instance politique des Philippines en matière de statistiques, et avec les organismes qui composent son comité inter-agences sur l'ESEC. À l'échelle locale, les bureaux infranationaux de la PSA ont établi des partenariats solides avec les bureaux du registraire de l'état civil locaux. En conséquence, les registraires de l'état civil locaux soutiennent la PSA en menant des campagnes de sensibilisation des ménages dans leurs villes et municipalités pour encourager les gens à participer aux recensements.

Activités de promotion de l'ESEC

Les partenariats peuvent inclure des activités formelles et informelles. Les activités formelles incluent :

- mois de l'enregistrement annuel des faits d'état civil en février;
- atelier national biennal sur l'enregistrement des faits d'état civil;
- convention nationale biennale des célébrants;
- programmes réguliers pour discuter de l'ESEC à la radio et à la télévision;
- formations et séminaires spéciaux réguliers pour aborder des questions particulières;
- mise à jour des circulaires administratives du registraire de l'état civil.

Les activités informelles comprennent des bourses avec les registraires de l'état civil locaux et les utilisateurs de l'état civil. Par exemple, la PSA participe au mois national de la femme chaque année en mars en publiant la fiche d'information sur les femmes et les hommes, qui est tirée des recensements, des enquêtes, des dossiers administratifs et de la base de données centrale de l'état civil de la PSA. De nombreux champions de l'ESEC pour les femmes et les enfants sont des femmes à la tête d'institutions, notamment la commission philippine sur les femmes et le ministère de la protection sociale et du développement des Philippines.

Valeur des partenariats

Présenté dans le cadre d'une vue d'ensemble des questions actuelles liées à l'ESEC lors de la quatrième réunion du groupe directeur régional des Nations Unies, la figure 2 illustre l'amélioration spectaculaire qui se produit

lorsque les différentes parties prenantes de l'ESEC dans un pays coordonnent leur travail et adoptent une approche pangouvernementale (Chowdhury 2018).

Il est également essentiel que les partenaires mondiaux collaborent sur le terrain, car ensemble, ils peuvent mener des actions dans les pays. Les partenaires mondiaux offrent également aux principales parties prenantes de l'ESEC la possibilité de communiquer leurs expériences et de créer un système de soutien qui peut ne pas être disponible dans leurs pays respectifs. Les Philippines ont grandement bénéficié de leurs partenaires mondiaux, y compris des organismes des Nations Unies, PARIS21, le Partenariat mondial pour les données sur le développement durable, Open Data Watch et l'initiative Data for Health de Bloomberg Philanthropies.

Figure 2 : Amélioration spectaculaire créée par une approche pangouvernementale liée à la coordination de l'ESEC.

Nombre de naissances enregistrées par mois dans 45 districts de Kaliganj, au Bangladesh



| Année | naissances enregistrées | enregistrement cible* | (%) |
|-------|-------------------------|-----------------------|-----|
| 2016 | 873 | 5 465 | 16 |
| 2018 | 4 630 | 5 616 | 82 |

*La cible est tirée du programme de vaccination et le numéro d'enregistrement du *Birth Registration Information System* (BRIS) du bureau du registraire général de l'état civil.

Source : Nations Unies, 2019

INSTAURER UN CLIMAT DE CONFIANCE

Fondamentalement, un système ESEC doit gagner la confiance de ses parties prenantes pour les encourager à valoriser et à utiliser les documents qu'il génère. Aux Philippines, les organismes suivants reconnaissent les certificats de naissance, de mariage et de décès délivrés par la PSA comme étant corrects et authentiques :

- Écoles;
- Employeurs;
- Ambassades qui délivrent des visas;
- Compagnies d'assurance;
- Organismes gouvernementaux qui fournissent les passeports, les permis de conduire et les licences professionnelles.

Le système ESEC peut fournir aux femmes et aux enfants les documents juridiques dont ils ont besoin pour effectuer des transactions de manière indépendante sans avoir besoin de l'autorisation de quelqu'un d'autre, comme leur

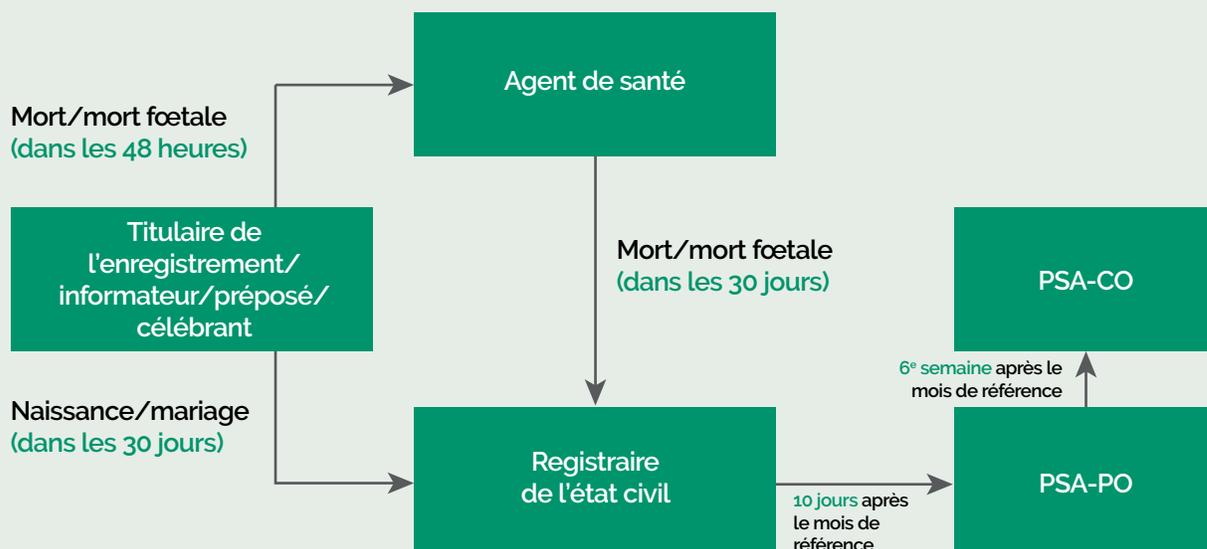
mari ou leur père. Ainsi, elles peuvent obtenir un passeport ou un héritage, fournir une preuve de mariage à leur mari et prouver qu'elles ont la garde de leurs enfants.

Le système ESEC des Philippines a gagné la confiance de ses parties prenantes grâce à la transparence, à la clarté des flux de processus, à la confidentialité et à la sécurité des données et à un cadre d'assurance de la qualité. Le site Web de la PSA contient les renseignements publics suivants concernant le système ESEC du pays :

- Lois;
- Structures de gouvernance;
- Circulaires administratives;
- Accès aux documents;
- Processus.

Depuis 2017, les Philippines ont obtenu et conservé la certification ISO 9001:2015 pour tous les processus du bureau central et de certains bureaux régionaux et provinciaux ([Philippine Statistics Authority 2019](#)).

Figure 3 : Flux du processus d'ESEC et principales parties prenantes, y compris le bureau central de de la PSA et les bureaux provinciaux de la PSA.



Source : Philippine Statistics Authority (PSA)

À l'heure actuelle, la PSA dirige l'élaboration d'un cadre d'assurance de la qualité pour les données administratives qui est le mécanisme d'harmonisation des dossiers administratifs, des registres et des systèmes d'information, *Mechanism for Harmonization of Administrative Records, Registers, and Information Systems*. L'objectif principal du projet est d'améliorer la conception des formulaires et des registres administratifs, y compris le système ESEC, et de produire des données et des renseignements de qualité destinés à être utilisés dans les statistiques officielles. Le conseil d'administration de la PSA devrait adopter ce cadre d'assurance de la qualité au cours du dernier trimestre de 2019 (PSA 2019).

La PSA a été reconnue pour sa conformité avec la *Data Privacy Act*, la loi sur la protection des données) et le *Freedom of Information Executive Order*, le décret sur la liberté de l'information. Ces certifications et récompenses ont contribué à accroître la confiance dans le système ESEC.

FAIRE DES LIENS

Les systèmes ESEC devraient être liés aux statistiques officielles et aux systèmes d'identification. La PSA a été instaurée en vertu de la *Philippine Statistical Act of 2013*, la loi sur les statistiques de 2013 pour « exécuter, faire respecter et administrer les fonctions d'enregistrement des faits d'état civil » ([République des Philippines 2013](#)). En outre, l'*Identification System Act*, la loi sur le système d'identification des Philippines, a désigné la PSA comme l'organisme d'exécution du système d'identification des Philippines ([République des Philippines 2018](#)).

Le cas des Philippines est unique, car le système d'état civil, le système de statistiques de l'état civil et le système national d'identification sont hébergés par un seul organisme gouvernemental, la PSA. Cet organisme est également chargé des statistiques officielles et coordonne

le système statistique national. Ce dispositif permet une prestation de services et un traitement des données et des statistiques plus transparents à l'appui des programmes et des politiques du gouvernement. L'utilisation des ressources (budgets, personnel, infrastructures) est optimisée. Il faut souligner que les cadres juridiques ne suffisent pas. En outre, la confidentialité et la sécurité des données sont beaucoup plus faciles à protéger puisque les différentes bases de données appartiennent à un seul organisme. Un leadership et un soutien politique forts par l'intermédiaire du statisticien en chef et de son équipe de direction donnent vie aux lois. Ainsi, d'autres pays devraient envisager ce modèle tout en reconnaissant les différents facteurs qui en font le succès.

Protéger les femmes et les enfants

Pour les femmes et les enfants philippins, le lien entre les systèmes ESEC et les systèmes d'identification permet de s'assurer que les renseignements sur le nom, l'âge et le sexe d'une personne figurant sur son certificat de naissance dans le système ESEC et les données biométriques du système d'identification sont correctement saisis. Des renseignements précis contribuent à protéger les femmes et les enfants contre la traite et fournissent une preuve de reconnaissance par leurs parents, qu'ils soient légitimes ou non. L'importance du lien entre ces systèmes pour les femmes et les enfants est abordée plus en détail dans le document intitulé *Établissement d'un lien entre les systèmes d'identification nationaux et les systèmes ESEC : Un impératif du développement inclusif dans la deuxième synthèse de connaissance sur le genre et les systèmes ESEC* ([Gutra 2018](#)).

Lier le développement aux statistiques

Le lien entre le plan de développement du gouvernement et les statistiques a été reconnu dans le plan de développement des Philippines pour 2017-2022, qui identifie le programme de développement statistique des Philippines, le

Philippine Statistical Development Program, pour 2017-2023 comme un document parallèle pour le soutien des données aux fins de planification et de suivi. Pour la première fois, le programme de développement statistique des Philippines comprend un chapitre sur l'ESEC.

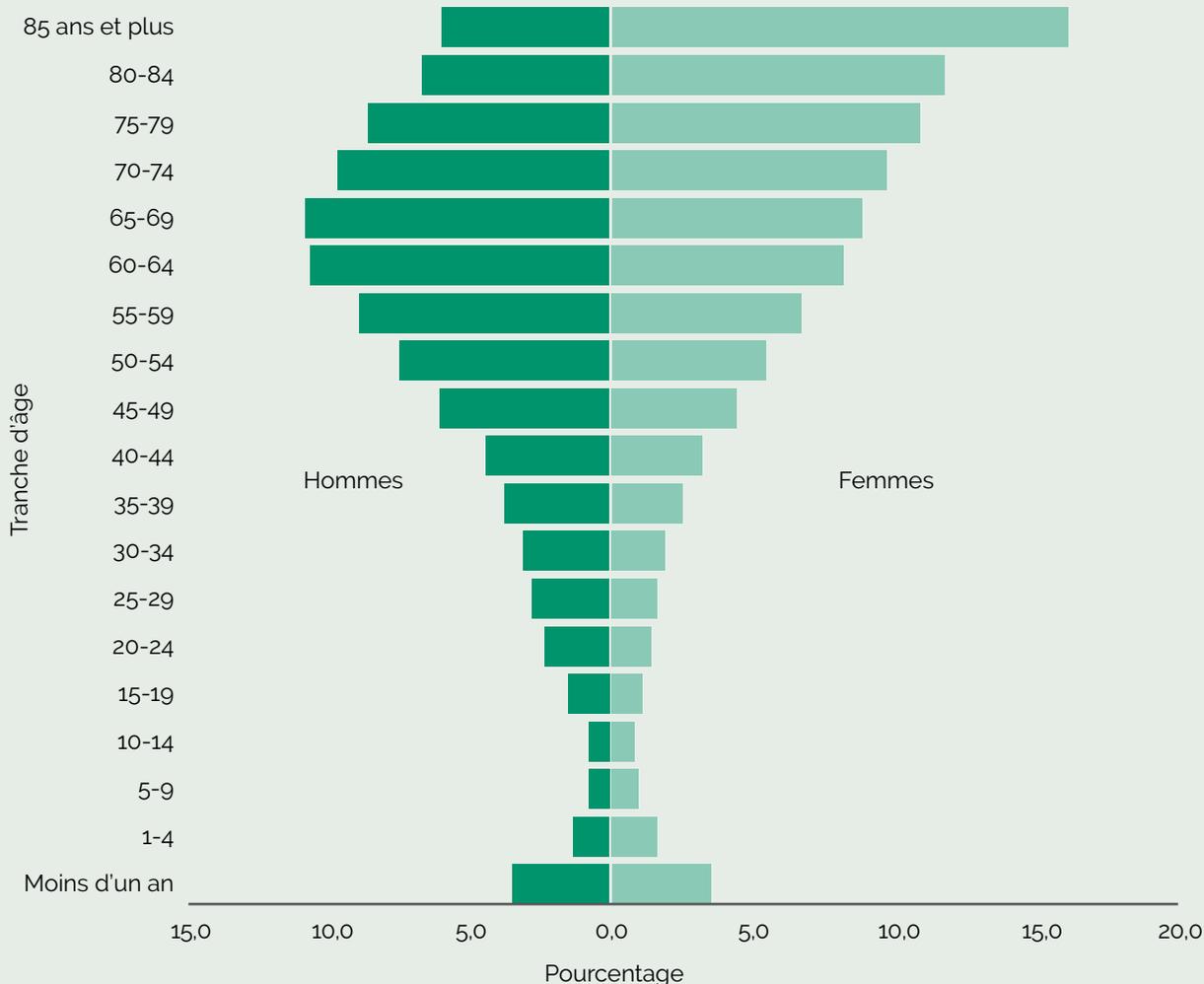
Le lien entre l'ESEC et les statistiques officielles est illustré par de nombreux systèmes d'information de la PSA, tels que les fiches d'information sur les femmes et les hommes, les statistiques de l'état civil, et même des

statistiques apparemment triviales, telles que les noms communs des bébés, filles et garçons.

Les rapports statistiques de l'état civil en 2017 font état de préoccupations importantes pour les femmes et les hommes :

- Plus de la moitié des bébés sont nés de mères non mariées (53,3 pour cent).
- Les mères adolescentes (196 478) ont donné naissance à plus de bébés que les pères adolescents (52 342).

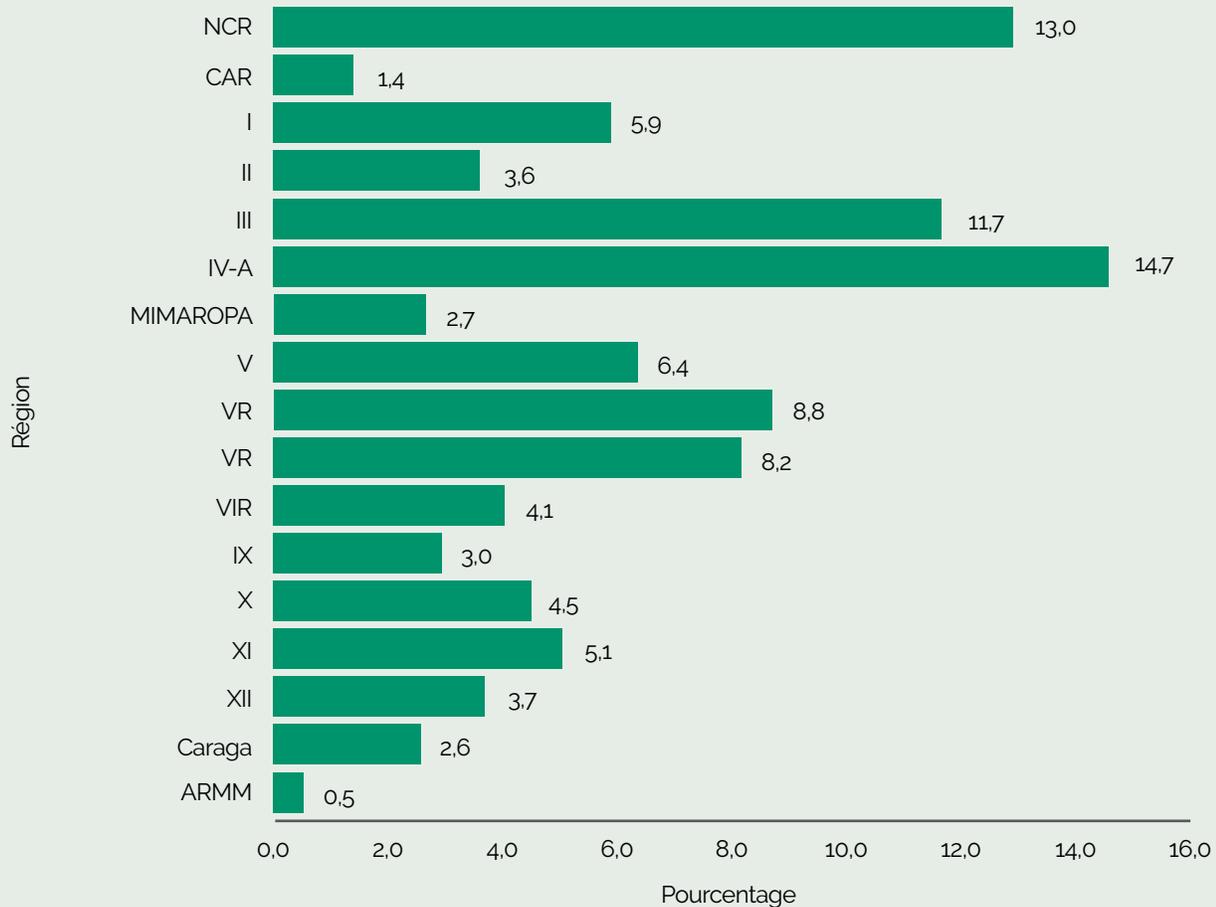
Figure 4 : Les décès survenant avant l'âge de 80 ans sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes.



Source : Philippine Statistics Authority (PSA), 2019, Registered Deaths in the Philippines

- Les décès survenant avant l'âge de 80 ans sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes, la plus grande différence se situant entre 60 et 64 ans. C'est ce qu'illustre le rapport spécial sur les décès (figure 4).
- Selon le rapport spécial sur les décès (figure 5), les décès maternels étaient les plus élevés dans la région IV-A, suivie de la région de la capitale nationale (RCN) et de la région VII, les régions urbaines du pays.

Figure 5 : Taux de mortalité maternelle par région.



Source : Philippine Statistics Authority (PSA), 2019. Registered deaths in the Philippines

En 2015, la PSA a mené un recensement de la population à mi-parcours de la décennie, connu sous le nom de POPCEN 2015, qui comprenait des questions visant à déterminer l'enregistrement des naissances des Philippins. Le recensement a révélé ce qui suit :

- Le taux d'enregistrement des naissances était de 95 pour cent pour les hommes et les femmes.
- Le taux d'enregistrement des décès pour les personnes décédées entre juin 2013 et juillet 2015 était de 91 pour cent, avec 92 pour cent pour les hommes décédés et 90 pour cent pour les femmes décédées. Il est intéressant de noter l'écart entre les hommes et les femmes en termes d'enregistrement des décès (**PSA 2015**).

Le recensement a également révélé l'interconnexion entre les deux services de la PSA en ce qui concerne le suivi de l'ESC : le National Census Service, le service national du recensement, qui effectue le recensement, et le Civil Registration Service, le service de l'état civil de la PSA, qui surveille la couverture des inscriptions.



Photo : Banque mondiale

PROCHAINES ÉTAPES

Les expériences des Philippines en matière d'ESEC sont destinées à fournir des renseignements utiles aux fins de mise en œuvre dans d'autres pays. Voici nos recommandations :

- **Les pays doivent s'efforcer d'établir une base solide pour leur système ESEC, qui comprend des cadres juridiques et un financement durable.** Les pays pourraient envisager des partenariats public-privé (PPP) pour obtenir un financement qui permettrait de fournir aux citoyens des services d'enregistrement des faits d'état civil durables et innovants. Cela permet de créer un système ESEC solide pouvant fournir aux femmes et aux enfants un accès facile et peu coûteux à la documentation.
- **Les instituts nationaux de statistique des pays doivent encourager les parties prenantes de l'ESEC à accéder au système pour les statistiques officielles et à inclure les données de l'ESEC dans leurs stratégies nationales de développement des statistiques.** Les statistiques officielles qui sont liées aux systèmes ESEC fournissent des renseignements ventilés par sexe que les gouvernements et les autres parties prenantes peuvent utiliser pour instaurer des lois, des politiques et des programmes appropriés pour les femmes et les enfants.
- **La communauté mondiale doit continuer à soutenir les efforts des pays en matière d'ESEC en collaborant avec eux sur le terrain et en offrant aux principaux acteurs de l'ESEC de ces pays la possibilité de participer aux débats internationaux.** Cela permettra aux femmes et aux enfants de bénéficier du soutien de la communauté mondiale.

- **Les pays devraient travailler sur des initiatives d'assurance de la qualité et de confidentialité des données pour conserver les documents d'état civil.** Le fait de garantir l'intégrité des données permet aux femmes et aux enfants de disposer de pièces d'identité appropriées et de protéger la confidentialité et la sécurité de leurs renseignements personnels. Cela permet aux femmes et aux enfants d'accéder aux prestations de protection sociale, telles que les transferts monétaires conditionnels, l'inscription dans les écoles, l'héritage et l'accès aux pensions de leur mari décédé.
- **Les pays devraient prévoir des lois ou des structures de gouvernance permettant de créer un lien clair et continu entre leur système national d'identification et leur système d'état civil.** La liaison directe de ces deux systèmes garantit l'intégrité du système national d'identification et favorise la rentabilité, la confidentialité et la sécurité des systèmes. Il convient d'assurer un leadership fort et un soutien solide de la part des autres entités gouvernementales pour la mise à jour des lois et des structures de gouvernance.
- **Les pays doivent désigner les champions de l'ESEC et s'assurer de leur soutien pour élaborer des lois, obtenir les ressources nécessaires et maintenir l'intégrité de leurs systèmes ESEC.** Des champions sont nécessaires dans tous les domaines pour mettre en place des systèmes ESEC solides qui répondent aux préoccupations des femmes et des enfants, fournissent des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre des solutions innovantes aux problèmes d'accessibilité et facilitent la récupération des documents d'état civil dans les situations de catastrophe. En effet, ces champions font bouger les choses pour les femmes et les enfants!



Ce document a été rédigé par Lisa Grace S. Bersales, professeure de statistiques, École de statistiques, Université des Philippines, et anciennement statisticienne nationale et registraire générale de l'état civil des Philippines. Il fait partie de la série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC, qui a été élaborée par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, en partenariat avec Open Data Watch.

La recherche présentée dans cette publication a été réalisée avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

*Référence suggérée : Bersales, Lisa Grace S. 2020. **Mettre les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) au service des femmes : Un point de vue national.** Série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).*

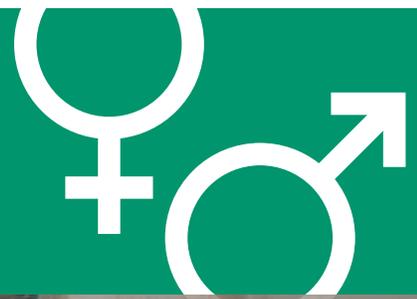
© Centre de recherches pour le développement international, 2020

RÉFÉRENCES

- Badiee, S. et Appel, D. 2019. Exploiter la puissance des systèmes ESEC pour les ODD liés au genre : possibilités et défis. Série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario). systemesec.ca/sites/default/files/inline-files/CRVS_Gender_1.3_Harnessing_f_WEB.pdf
- Chowdhury, A. 2018. Overview of the CRVS issues and link with the SDGs. Presentation at the Fourth Meeting of the Regional Steering Group. getinthepicture.org/system/files/S%203_overview%20current%20CRVS%20issues.pptx
- Mitra, R.G. 2019. Établissement d'un lien entre les systèmes d'identification nationaux et les systèmes ESEC : Un impératif du développement inclusif. Série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC), Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario). crvssystems.ca/sites/default/files/inline-files/CRVS_Gender_2.3_ID_f.pdf
- Nations Unies. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. 2015. Asian and Pacific Civil Registration and Vital Statistics Decade 2015–2024. unescap.org/sites/default/files/Asian_and_Pacific_Civil_Registration_and_Vital_Statistics_Decade2015-2024_Booklet.pdf
- Nations Unies. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. 2019. Regional Steering Group for CRVS in Asia and the Pacific. getinthepicture.org/crvs-decade/regional-steering-group-crvs-asia-and-pacific
- Nations Unies. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. 2019. The Fourth Meeting of the Regional Steering Group for Asian Pacific CRVS Decade 2015–2024. getinthepicture.org/event/fourth-meeting-regional-steering-group
- Philippine Statistics Authority. 2013. *Philippine Statistical Act of 2013* (RA 10625). psa.gov.ph/content/philippine-statistical-act-2013
- Philippine Statistics Authority. 2015. POPCEN 2015 reports. psa.gov.ph/tags/popcen-2015
- Philippine Statistics Authority. 2015. Proclamation n° 1106. President Aquino declares the years 2015 to 2024 as Civil Registration and Vital Statistics Decade. psa.gov.ph/content/president-aquino-declares-years-2015-2024-civil-registration-and-vital-statistics-decade
- Philippine Statistics Authority. 2018. Births in the Philippines, 2017. psa.gov.ph/vital-statistics/id/136977
- Philippine Statistics Authority. 2019. Registered Deaths in the Philippines, 2017. psa.gov.ph/sites/default/files/attachments/crd/specialrelease/2017%20Special%20Release%20on%20Death.pdf
- Philippine Statistics Authority. Civil Registration Laws. psa.gov.ph/civilregistration/civil-registration-laws
- Philippine Statistics Authority. Civil Registration Memorandum Circulars. psa.gov.ph/crs-circulars
- République des Philippines. 2018. *Philippine Identification System Act* (RA 11055). psa.gov.ph/system/files/kmcd/RA11055_PhilSys.pdf
- République des Philippines. Department of Budget and Management. 2015–2019. *Philippines General Appropriations Act 2015–2019*. dbm.gov.ph/index.php/dbm-publications/general-appropriations-act-gaa
- République des Philippines. Public-Private Partnership Center. 2016. PSA, Unisys sign CRSITP2 PPP contract. ppp.gov.ph/press-releases/psa-unisys-sign-crs-itp2-ppp-contract/



Synthèses de connaissances sur le **genre** et les systèmes **ESEC**



Synthèse 3, n° 2

De la naissance au décès : Documenter les empreintes des femmes vulnérables tout au long de leur vie

Photo : Peter Kapuscinski / Banque mondiale

MESSAGES CLÉS

- **Les femmes et les filles vulnérables sont souvent confrontées à de multiples formes de discrimination en raison de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur race, de leur religion, de leur handicap, de leur situation financière ou d'autres circonstances particulières. Les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) n'en tiennent pas toujours compte.** Les services pris en charge par les systèmes ESEC qui peuvent renforcer l'autonomie d'un groupe de femmes peuvent déposséder de tout pouvoir d'autres groupes, par exemple lorsque les certificats de mariage de femmes adultes consentantes sont utilisés pour légitimer un mariage avec des enfants ou un mariage forcé au sein de sous-ensembles particuliers d'une population.
- **Les systèmes et les services d'ESEC doivent appuyer les droits de l'homme et être appuyés par ces derniers.** Les systèmes ESEC sont essentiels à l'exercice des droits de l'homme, car ils rendent opérationnel le droit de tout être humain à être visible devant la loi. Il est donc essentiel de concevoir les systèmes en tenant compte des droits de l'homme. Ainsi, il faut reconnaître que si les services d'ESEC peuvent renforcer l'autonomie des femmes et des filles, ils peuvent être tout aussi discriminatoires ou paralysants s'ils ne tiennent pas compte des préjudices éventuels pour ces dernières.

- **On observe parfois une tension entre les différents cadres des droits de l'homme, et cela se reflète dans la manière dont les services d'ESEC sont gérés.** Les cadres et pratiques exemplaires en matière de droits des femmes sont fondés sur les droits de chaque femme et de chaque fille, tandis que d'autres cadres sont conçus pour conférer des droits collectifs à un groupe particulier, comme les droits des autochtones. Ces approches ne s'harmonisent pas toujours, ce qui peut entraîner certaines pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles, notamment la polygamie ou le mariage avec des enfants pouvant faire l'objet d'une légitimation ou d'un enregistrement par les services d'état civil. Bien souvent, cet impact négatif n'est pas reflété dans les statistiques d'état civil ultérieures. L'autonomisation des femmes et des filles au sein des communautés touchées et l'écoute de leurs besoins et de leurs souhaits peuvent aider à trouver le juste équilibre entre des cadres de droits contradictoires.
- **L'adoption d'une approche fondée sur le cycle de vie aux fins d'établissement des systèmes ESEC est essentielle pour surmonter la discrimination et garantir une approche adaptable basée sur les droits de l'homme.** L'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît depuis longtemps que promouvoir une bonne santé tout au long de la vie est essentiel pour améliorer la santé d'une population, grâce à une réponse intégrée et multisectorielle qui accorde une attention particulière à la sexospécificité, à l'équité et aux droits de l'homme (OMS 2019). Une position semblable peut être adoptée pour améliorer les systèmes ESEC, en se basant sur l'idée que les taux d'enregistrement doivent être examinés d'après les facteurs au cours de la vie.
- **Lors de la conception des systèmes ESEC fondés sur les droits de l'homme et le cycle de vie, il est important d'examiner attentivement le rôle de l'identification nationale.** L'identification nationale, comme de nombreux documents d'état civil, peut renforcer l'autonomie ou s'avérer paralysante. Exiger des demandeurs qu'ils fournissent un document d'identification national lors de l'enregistrement d'un mariage, par exemple, peut aider l'État à s'assurer que la mariée a l'âge légal. D'autre part, les services qui exigent que les femmes présentent une pièce d'identité peuvent laisser les femmes et les jeunes filles impuissantes devant la loi si elles ne disposent pas d'une pièce d'identité appropriée, comme les femmes apatrides qui cherchent à faire enregistrer la naissance d'un enfant ou à demander le divorce.

INTRODUCTION

Il n'y a pas assez de données désagrégées par sexe disponibles à l'échelle mondiale pour se faire une idée précise des subtilités et des nuances de l'inégalité entre les sexes et de la manière dont elles se manifestent au cours de la vie des femmes et des filles. Des rapports tels que *Bridging the Gap: Mapping Gender Data Availability in Africa* de Open Data Watch (ODW) et Data2X (ODW et Data2X 2019) rappellent tout ce qu'il reste à faire pour que les femmes et les filles soient recensées et que leurs besoins soient reconnus et pris en compte par l'État.

L'importance d'avoir une vue complète

Le recensement des personnes – en particulier les femmes et les filles vulnérables – est complexe. Pour ceux qui ont la chance d'avoir accès aux services d'état civil, leur existence est saisie sous forme de données quantitatives. Il suffit de remplir les documents d'ESEC afin d'enregistrer et de mettre à jour les

caractéristiques de leur identité juridique au cours de leur vie. Ces formulaires, avis, certificats et enquêtes enregistrent les principaux événements de la vie tels que les naissances, les mariages, les divorces et les décès.

Cependant, ces documents excluent souvent des parties importantes des récits qui composent leur vie. D'autres données qualitatives et contextuelles constituent une partie importante du tableau pour les décideurs. Ces renseignements sont essentiels pour aborder les questions très complexes qui font que certains groupes de femmes et de filles ne sont pas pris en compte dans les efforts de développement national. Ces récits brossent le contexte du rôle important des systèmes ESEC. Placés dans leur contexte, les ensembles de données de l'ESEC ne se contentent pas d'offrir des données quantitatives provenant de formulaires et d'avis. Ils fournissent des preuves des étapes importantes de la vie, des documents pour lesquels on se bat souvent et qui sont obtenus malgré de multiples difficultés.

Documents essentiels pour les droits de l'homme

Compte tenu de cette importance, les documents d'ESEC sont naturellement liés aux droits de l'homme de leurs détenteurs. En fait, on peut dire qu'ils sont fondamentaux pour l'exercice de tous les droits de l'homme. L'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par exemple, confère à toute personne le droit d'être reconnue devant la loi. Dans des conditions favorables, les documents d'ESEC peuvent apporter une sécurité juridique et permettre à leurs détenteurs de revendiquer des droits auxquels ils pourraient autrement renoncer, volontairement ou non.

Cependant, les ensembles de données de l'ESEC peuvent parfois se trouver au cœur de conflits entre des catégories opposées

de droits de l'homme – par exemple entre les droits collectifs reconnus dans le cadre du discours sur les droits des autochtones et les droits de l'homme individuels. Dans ces situations, et selon le contexte, les documents d'ESEC peuvent soit renforcer l'autonomie des femmes et des filles, soit intégrer davantage la discrimination et les préjugés à leur encontre. Bien que de nombreux défis ne soient pas toujours rattachés à la sexospécificité, bon nombre de documents de cette série de synthèses de connaissances soulignent que les obstacles sont nettement plus importants pour les femmes et les filles.

Questions relatives à la vulnérabilité des femmes et des filles

Cette synthèse vise à mettre en lumière la manière dont les femmes et les filles de certains groupes de population marginalisés luttent pour naviguer dans les systèmes ESEC en raison de circonstances particulières qui amplifient souvent leur vulnérabilité. La synthèse examine certaines des politiques des systèmes ESEC, les droits de l'homme et les questions pratiques inhérents à ce domaine d'étude. Les questions



Photo : Flore de Preneuf / Banque mondiale

elles-mêmes sont générales, très complexes et propres au contexte et aux faits. Elles ne peuvent être décrites de manière globale dans un document aussi bref que celui-ci.

Pour illustrer certains des principaux points et souligner la complexité et la profondeur des défis auxquels les femmes et les filles vulnérables sont confrontées dans le monde, cette synthèse présente deux profils fictifs de femmes au Kenya et aux Philippines. Elle s'appuie principalement sur des preuves empiriques et anecdotiques recueillies lors d'entretiens avec des informateurs clés dans chaque pays, et complétées par des recherches documentaires. Il est important de préciser d'emblée que les affirmations faites dans cette synthèse sont simplement indicatives et visent à aider les décideurs à réfléchir aux questions et aux défis plus profonds qui sous-tendent l'établissement de systèmes ESEC efficaces.



Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale

KENYA : LUTTER POUR ÊTRE COMPTÉ EN TANT QU'APATRIDE¹

Avec 67 langues vivantes, le Kenya est un pays riche sur le plan ethnique et linguistique (*Ethnologue 2019*). Bien que la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ait considérablement diminué au cours de la dernière décennie, environ 36 pour cent de la population en 2015-2016 vivait encore avec moins de 1,50 \$ US par jour, les taux de pauvreté les plus élevés se situant dans les zones rurales du nord-est du pays (*Banque mondiale 2018*).

Selon les dernières données disponibles de l'UNICEF (*UNICEF 2013*) :

- environ 26 pour cent de la population kenyane se marie avant l'âge de 18 ans;
- 60 pour cent des naissances sont enregistrées;
- 44 pour cent des hommes et plus de 52 pour cent des femmes estiment que le fait de battre sa femme est justifié dans certaines circonstances.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies (CEDAW) s'est dit préoccupé par la discrimination dans le droit kenyan dont sont victimes les femmes dans les mariages musulmans et coutumiers ou traditionnels en raison de leur exemption explicite des dispositions constitutionnelles en matière d'égalité (*CEDAW 2017*).

Au sein de la riche mosaïque culturelle et ethnique du Kenya, il existe un petit nombre de groupes qui ne sont pas reconnus comme citoyens kenyans, principalement pour des raisons historiques. Certaines de ces communautés, comme les Makondé et les

1 Les renseignements présentés dans cet exemple sont tirés d'un entretien avec Diana Gichengo, gestionnaire du programme d'identité et d'inclusion de la Kenyan Human Rights Commission, la commission kenyane des droits de l'homme, sauf indication contraire.

Nubiens, ont récemment reçu des cartes d'identité et des titres de propriété de la part de l'État, tandis que d'autres, comme les groupes Pemba, Warundi et Shona², restent apatrides et ne peuvent obtenir d'identification officielle (CEDAW 2017). Bien que ces groupes fassent partie de ceux qui sont le plus mis à l'écart dans le pays, il convient de noter que le gouvernement actuel fait des efforts pour officialiser leur statut (HCNUR 2019).

Si nous devons imaginer la vie d'une adolescente de l'un de ces groupes dans l'optique de l'ESEC, à quoi ressemblerait-elle? Nous l'appellerons « Anaïshe » en langue shona.

Enregistrement des naissances

Voyons ce qu'aurait été la procédure d'enregistrement de la naissance d'Anaïshe par ses parents apatrides. Le Kenya ne dispose pas encore d'un mécanisme juridique permettant de déterminer qui est un citoyen ou non. Sur le plan historique, cela a entraîné un degré important de discrétion dans l'enregistrement des naissances, avec des cas où des officiers ont refusé l'enregistrement à des personnes qu'ils soupçonnaient de ne pas être des citoyens. Après la réforme constitutionnelle de 2010, l'enregistrement des naissances est devenu légalement universel. Dans la pratique, pour les communautés apatrides, si les parents enregistrent leur enfant dans les six mois suivant sa naissance, ils n'ont pas besoin de présenter de documents d'identité pour effectuer l'enregistrement. Toutefois, si les parents souhaitent inscrire leur enfant après le délai de six mois, ils doivent présenter une pièce d'identité. Si ses parents apatrides n'ont pas pu l'enregistrer à temps, il est peu probable qu'Anaïshe puisse un jour être enregistrée, perpétuant ainsi l'apatridie intergénérationnelle et les incertitudes qui y sont associées.

Comme dans de nombreux pays, le coût d'un enregistrement tardif et la disponibilité des registraires constituent également des obstacles à l'enregistrement au Kenya. L'enregistrement d'un enfant dans le délai de six mois est gratuit. Après cette période, les parents doivent payer environ 1,50 \$ US, ce qui est un montant considérable pour une famille pauvre. En outre, si la mère d'Anaïshe était célibataire ou non mariée, elle serait toujours légalement autorisée à enregistrer la naissance, mais elle serait probablement soumise à une pression importante de la part de sa communauté pour qu'elle évite d'enregistrer la naissance sans ajouter le nom du père, en raison de la stigmatisation selon laquelle les enfants nés hors mariage sont des enfants illégitimes. Dans de telles situations, il n'est pas rare que des mères célibataires « adoptent » des parents, en demandant essentiellement à d'autres couples mariés d'enregistrer la naissance de leurs enfants pour se protéger contre la stigmatisation sociale.

Enregistrement des mariages et des divorces

Le Kenya dispose de deux systèmes juridiques parallèles pour le mariage et le divorce – un système « judiciaire » et un système extrajudiciaire « coutumier », qui inclut également les traditions musulmanes pour ceux qui adhèrent à la foi islamique. Si Anaïshe se mariait par voie judiciaire, elle devrait être âgée d'au moins 18 ans et posséder une carte d'identité pour bénéficier des garanties relatives à l'égalité des sexes, telles que le définit la Constitution de 2010. Si, en raison de son apatridie, Anaïshe n'était pas en mesure de fournir une carte d'identité, elle ne pouvait pas enregistrer légalement son mariage.

2 Le gouvernement kenyan a récemment délivré 500 certificats de naissance aux enfants de la communauté shona à la suite d'une campagne menée par des groupes de défense des droits et le HCNUR.

Si Anaïshe se mariait par voie extrajudiciaire dans le cadre d'une cérémonie traditionnelle et coutumière, elle n'aurait pas besoin de présenter une carte d'identité. Cependant, elle ne serait pas protégée par les garanties de la Constitution, même si les mariages coutumiers sont reconnus dans le droit kenyan et sont enregistrables, bien qu'ils soient soumis à une bureaucratie importante. L'enregistrement d'un mariage coutumier nécessiterait également qu'Anaïshe fournisse une carte d'identité.

Anaïshe pourrait ne pas être en mesure d'enregistrer un mariage – judiciaire ou autre – si ses parents étaient apatrides, même avec son propre numéro d'identification kenyan, car les formulaires de notification de mariage nécessitent des renseignements sur les parents d'Anaïshe, notamment leur numéro d'identification. Le coût représente un autre obstacle à l'officialisation des mariages. Le coût d'obtention d'un certificat de mariage au Kenya varie entre 6 et 8 \$ US, et la cérémonie elle-même peut coûter entre 30 et 160 \$ US. Ces coûts sont prohibitifs pour de nombreux Kenyans.

Bien que la plupart des mariages au Kenya soient coutumiers, ces mariages offrent, d'une manière générale, très peu de protection aux femmes. Les hommes sont parfois polygames, ce qui signifie qu'ils peuvent prendre plusieurs épouses. Les mariages sont généralement soumis à une « dot » et sont perçus comme étant un lien pour la vie, la séparation et le divorce étant mal vus. Comme ils ne sont pas soumis aux garanties constitutionnelles, les mariages coutumiers sont également choisis pour les mariages avec des enfants et les mariages forcés. Bien que ces types de mariages soient illégaux au Kenya, une fois qu'une mariée a 18 ans, les mariages coutumiers peuvent être enregistrés comme s'ils venaient d'avoir lieu. Le processus d'enregistrement des

mariages coutumiers ne semble pas comporter de contrôles visant à déterminer si une jeune mariée de 18 ans peut déjà avoir des enfants ou si elle contracte le mariage de son plein gré. Sans ces protections, l'enregistrement du mariage devient un moment oppressant qui limite encore plus les droits fondamentaux de la personne pour les filles comme Anaïshe.

Au Kenya, les divorces, ou dissolutions de mariage, se déroulent selon des règles judiciaires et coutumières semblables à celles du mariage. Alors qu'Anaïshe aurait le droit de demander le divorce avec des documents d'identification appropriés, les procédures judiciaires et coutumières exigent qu'il y ait une raison au divorce. Sur le plan judiciaire, les divorces sans faute n'existent pas, comme c'est le cas dans de nombreuses anciennes juridictions anglaises de common law. Sans numéro d'identification en tant que membre d'une communauté apatride, Anaïshe ne pourrait procéder à un divorce judiciaire.

Les divorces judiciaires au Kenya sont extrêmement coûteux. Ils exigent que les parties engagent un avocat et peuvent entraîner de longues batailles juridiques. De plus, les divorces sont fortement stigmatisés et peuvent avoir de graves conséquences pour les femmes. En obtenant le divorce, Anaïshe risquerait d'être expulsée de sa communauté ou de sa congrégation religieuse, ou de faire l'objet de discrimination, lors de demandes d'emploi ou autres, qui demandent souvent l'état matrimonial. Les stigmates du divorce peuvent même se transmettre aux enfants qu'Anaïshe pourrait avoir, entraînant également leur isolement.

Les motifs nécessaires à un divorce coutumier au Kenya sont très discriminatoires et préjudiciables aux femmes. Lors d'une procédure de divorce, le mari d'Anaïshe peut

légitimement invoquer des motifs tels que le refus d'avoir des relations sexuelles ou même la sorcellerie ([Kenya Legal Resources 2019](#)) Des références à la sorcellerie comme motif de divorce apparaissent même dans les affaires judiciaires du pays – par opposition au droit coutumier ([Kenya Law 2019](#)). En outre, l'apatridie d'Anaïshe pourrait être utilisée comme un motif d'annulation du mariage en soi, si son mari décidait de déclarer publiquement que son identité et son âge précis sont inconnus. Cela ne ferait que déposséder Anaïshe de tout pouvoir.

À la lumière de ces questions, il est évident que l'enregistrement des mariages et des divorces n'est pas toujours une expérience renforçant l'autonomie. Il est difficile d'imaginer les répercussions sociétales pour les femmes divorcées pour cause de sorcellerie, par exemple, et pour que ce motif soit inscrit de façon permanente dans les registres juridiques de l'État.

Enregistrement des décès

L'enregistrement des décès au Kenya est extrêmement rare. Il est encore plus rare pour les femmes pauvres des zones rurales, car les décès sont généralement enregistrés aux fins de succession. Comme les hommes sont plus souvent les détenteurs légaux de terres et d'autres biens, ils ont plus de chances de faire enregistrer leur décès. En outre, l'enregistrement du décès est susceptible d'être effectué par les fils du défunt ou d'autres membres masculins de la famille pour faire valoir des droits de succession, ce qui exclut la veuve de la revendication juridique et la rend financièrement dépendante des membres masculins de sa famille ou de celle de son ancien mari. En tant que femme apatride, Anaïshe n'aurait aucun droit de succession reconnu par la loi après le décès de son mari.

En fin de compte, il est pratiquement impossible pour les apatrides comme Anaïshe de faire enregistrer leur propre décès, car l'enregistrement d'un décès au Kenya nécessite la remise de la carte d'identité du défunt. Le statut d'Anaïshe en tant qu'apatride aurait donc un impact profond sur ses droits tout au long de sa vie. Il est probable qu'elle resterait invisible aux yeux de l'État depuis sa naissance jusqu'à bien après sa mort.

LES PHILIPPINES : L'ÉQUILIBRE ENTRE LA CULTURE AUTOCHTONE ET L'ÉTAT MODERNE³

Les Philippines sont un vaste pays de plus de 100 millions d'habitants dispersés sur des milliers d'îles. Il est à cheval sur les continents asiatique et australien et sa composition ethnique et culturelle reflète cette diversité. Selon les données de la Banque mondiale, l'extrême pauvreté aux Philippines a diminué au cours des dernières décennies et se situe actuellement aux alentours de 21 pour cent. Les communautés les plus pauvres sont celles qui dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus et qui résident dans des localités rurales difficiles d'accès ([Banque mondiale 2018](#)). Bien qu'un cinquième de la population vive encore dans l'extrême pauvreté, l'économie philippine est sur une trajectoire ascendante et le pays est sur le point de passer de la catégorie des pays à revenu moyen inférieur à celle des pays à revenu moyen supérieur dans un avenir proche ([Banque mondiale 2019](#)).

Alors que les données de l'UNICEF basées sur le recensement de 2010 indiquent que 90 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à la naissance, les 10 pour cent

3 Les renseignements présentés dans cet exemple sont tirés d'un entretien avec Bernadeth Bonachita, directrice administrative de la Philippine Statistics Authority (Caraga), sauf indication contraire.



Photo : Wikimedia Commons

restants des enfants non enregistrés vivent dans certaines des régions les plus difficiles d'accès du pays (UNICEF 2018). La CEDAW a félicité le pays pour l'adoption d'une *Magna Carta of Women*, la Grande Charte pour les femmes, (loi de la République n° 9710 de 2009), mais se dit préoccupée par l'exemption des femmes autochtones et musulmanes de ses protections, qui peut « entraîner des relations inégales entre le mari et la femme, y compris des pratiques néfastes comme la polygamie et le mariage forcé et avec des enfants, ainsi que des pratiques inégales en matière d'héritage » (CEDAW 2016). Ce sont autant de questions pour lesquelles l'identification et la preuve juridique de l'état civil sont essentielles.

La CEDAW reconnaît également que « les stéréotypes sexistes discriminatoires, la stigmatisation et l'absence de systèmes de soutien adéquats constituent autant d'obstacles à la justice et à des recours efficaces pour les femmes, en particulier celles qui sont confrontées à des formes multiples de discrimination, comme les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes handicapées, les femmes autochtones et musulmanes, les femmes vivant dans des zones géographiquement inaccessibles, et les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres » (CEDAW 2016).

De nombreux groupes autochtones vivent dans tout le pays, et on estime qu'entre 10 et 20 pour cent de la population est autochtone (IWGIA 2019). Les populations autochtones vivant dans les montagnes du nord du pays sont appelées collectivement *Igorot*, et celles du sud *Lumad*. Chacun de ces groupes généraux est composé de dizaines de tribus et de groupes de population individuels qui ont leurs propres traditions, cultures, langues et dialectes. Au sein du groupe Lumad, dans le sud du pays, vit le peuple Manobo, une population d'agriculteurs autochtones qui occupent une partie du territoire appelée Pangasinan (ICCA 2019). Les Manobos, comme beaucoup d'autres groupes autochtones, font constamment l'impossible pour préserver leurs traditions et leur mode de vie uniques, tout en participant en tant que citoyens à part entière à une économie en rapide évolution.

Comme dans l'exemple kenyan, l'interaction entre les systèmes ESEC, les droits de l'homme, les modes de vie traditionnels et le développement est complexe. Dans l'optique de l'ESEC, à quoi ressemblerait la vie d'une jeune femme – appelons-la Diwita – qui grandirait dans la communauté Manobo?

Enregistrement des naissances

Tous les Philippins, y compris les autochtones comme Diwita, ont droit à la citoyenneté philippine et aux services d'enregistrement des naissances. Si la naissance de Diwita était enregistrée dans les 30 jours, elle serait gratuite. Par la suite, le registraire de l'état civil local pourrait décider d'appliquer ou non des frais. Si Diwita est née dans un hôpital ou un autre établissement de santé, sa naissance peut être enregistrée par le personnel médical de cet établissement. Si elle est née à la maison, un membre de la famille ou un autre membre de confiance de la communauté peut l'enregistrer.

Bien que le processus soit le même pour les Philippins autochtones et non autochtones, les communautés autochtones sont confrontées à des défis particuliers en matière d'enregistrement des naissances. Les groupes autochtones tels que les Manobos vivent souvent dans des zones difficiles d'accès, ce qui peut constituer un obstacle à l'enregistrement des naissances en temps voulu. Les familles doivent souvent déboursier jusqu'à 20 dollars pour se rendre au point d'enregistrement le plus proche, une somme qui est prohibitive. En outre, les familles comme celle de Diwita sont plus susceptibles d'accoucher à domicile que dans des établissements de santé, ce qui réduit encore la probabilité que les naissances soient enregistrées. Cela contribue également à augmenter le risque de décès ou de blessures graves lors de l'accouchement pour les femmes autochtones.

Malgré ces obstacles, dans certaines régions du pays, les registraires de l'état civil locaux se rendent dans des communautés autochtones isolées pour entreprendre des activités d'enregistrement. En outre, les officiers de santé encouragent les femmes autochtones à accoucher dans des établissements de santé

afin de réduire les risques liés à l'accouchement à domicile et de faciliter l'enregistrement des naissances.

Les communautés autochtones sont également confrontées à des obstacles liés à la langue et au niveau d'éducation lors de l'enregistrement des naissances. Comme tous les documents d'ESEC, les certificats de naissance sont rédigés en anglais aux Philippines – une langue que Diwita et ses parents ne comprennent probablement pas. Même s'ils peuvent obtenir de l'aide pour remplir les documents d'ESEC auprès des registraires de l'état civil locaux, il peut parfois être difficile de faire comprendre l'importance de l'enregistrement en raison du faible niveau d'éducation formelle.

En outre, en raison des différences linguistiques, des communautés telles que les Manobo fourniront à l'État un nom différent de celui qu'elles utilisent au sein de leur propre communauté. Les familles peuvent ainsi oublier les noms qu'elles ont donnés aux officiers, ce qui rend particulièrement difficile la récupération ultérieure des certificats de naissance. L'identification du lieu de naissance et de l'adresse peut également constituer un obstacle pour des communautés telles que celle de Diwita, car les noms des lieux utilisés par l'État et les communautés autochtones locales peuvent différer. Il peut donc être difficile de déterminer exactement le lieu de naissance d'une personne, en particulier dans les situations d'accouchement à domicile. Cette confusion peut être aggravée en cas d'enregistrement tardif lorsque les parents ne se souviennent pas précisément du lieu de la naissance.

L'enregistrement des naissances aux Philippines est étroitement lié à l'état matrimonial. Une partie de la procédure d'enregistrement des naissances exige des parents qu'ils fournissent la date et le lieu de leur mariage pour établir si

leur enfant est légitime. La mère de Diwita aurait légalement le droit d'enregistrer sa naissance quel que soit son état matrimonial – et elle pourrait choisir de ne pas fournir le nom du père sur le certificat – mais cela serait mal vu par sa communauté locale, qui accorde une grande importance à la reconnaissance des noms des ancêtres sur les documents d'enregistrement des naissances.

Mariages et divorces

Les Philippines ont des lois distinctes pour les peuples autochtones qui tiennent compte de leur statut et de leurs traditions uniques. *L'Indigenous People's Rights Act of 1997*, la loi sur les droits des peuples autochtones de 1997, est le document fondamental qui protège la culture autochtone traditionnelle, y compris le droit d'organiser des cérémonies de mariage traditionnelles. Par conséquent, si Diwita se mariait dans le cadre d'une cérémonie traditionnelle, son mariage pourrait être enregistré et reconnu par l'État.

Malgré cela, l'équilibre entre les droits des autochtones et les droits sexospécifiques peut être délicat et contradictoire, comme l'illustrent les commentaires de la CEDAW sur les derniers rapports périodiques des Philippines (CEDAW 2017). Par exemple, alors que l'âge du consentement et du mariage pour les Philippines non autochtones est à 18 ans, la loi philippine reconnaît que pour les autochtones, c'est souvent au début de la puberté. Le mariage des enfants et la polygamie sont courants dans des communautés comme celle de Diwita, et il est probable qu'elle se marie à un jeune âge.

Les autochtones qui souhaitent enregistrer leur mariage n'ont pas besoin d'obtenir une licence de mariage avant leur mariage. Ils ont droit au même certificat de mariage que les Philippines non autochtones, mais doivent également présenter un formulaire distinct indiquant si leur cérémonie de mariage était traditionnelle

et si le mariage en question était le premier, le deuxième ou le troisième, etc., de l'homme, reconnaissant ainsi légalement la polygamie.

Comme pour l'enregistrement des naissances, l'enregistrement des mariages est gratuit, mais les municipalités peuvent imposer des frais si le mariage n'est pas enregistré auprès du célébrant dans les 15 jours. Dans les communautés comme celle de Diwita, le chef de la communauté serait reconnu comme le célébrant.

La loi philippine reconnaît la « dissolution du mariage » plutôt que le divorce pour les autochtones. La dissolution du mariage est principalement régie par les coutumes et les processus traditionnels et peut inclure des conseils avec le chef de la communauté. À titre anecdotique, on ne connaît pas très bien la fréquence de ces dissolutions et quels droits, le cas échéant, des femmes comme Diwita se voient accorder pendant ces processus.

Enregistrement des décès

Le taux d'enregistrement des décès au sein des communautés autochtones est très faible. Comme dans l'exemple kenyan, les décès sont généralement enregistrés aux fins de succession. Par conséquent, les hommes possédant des biens ont plus de chances de voir leur décès enregistré que les femmes comme Diwita. Les conséquences en matière d'héritage pour les veuves sont également tristes, compte tenu des commentaires de la CEDAW sur cette question, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Bien que les femmes autochtones comme Diwita possèdent des droits reconnus par la loi et puissent en principe accéder aux services ESEC, elles se heurtent à des obstacles pratiques et d'identité. Les obstacles pratiques liés au coût, à la langue et à l'accès sont difficiles et coûteux à surmonter, mais ce n'est pas impossible.

Les contradictions entre le droit collectif à une identité autochtone et les droits fondamentaux individuels sont plus subtiles et plus difficiles à résoudre. L'autonomisation des femmes et des filles indigènes telles que les Diwita est la clé pour trouver cet équilibre. Cela nécessite davantage de données et de statistiques disponibles sur le nombre et les circonstances des naissances autochtones, l'apparition de pratiques néfastes telles que le mariage avec des enfants et la polygamie, la prévalence des ruptures de mariage et des détails sur la répartition des biens, ainsi qu'une augmentation du nombre d'enregistrements de décès de femmes.

CONCLUSIONS

Cette synthèse visait à mettre en lumière la manière dont les femmes et les filles de certains groupes de population marginalisés luttent pour naviguer dans les systèmes ESEC en raison de circonstances particulières qui les rendent souvent plus vulnérables que d'autres groupes de la population. Il s'agit d'un domaine de recherche complexe et alambiqué qui comprend de nombreux facteurs à un moment précis. Les exemples du Kenya et des Philippines soulignent que les documents et les processus d'ESEC sont plus que de simples données quantitatives. Ils peuvent être des outils d'autonomisation pour les femmes et les filles vulnérables, mais seulement si leur délivrance tient compte des circonstances contextuelles.

Si certains obstacles tels que le coût, la langue et la difficulté d'accès aux services ESEC en raison de la distance peuvent être difficiles à surmonter, il est possible d'y remédier par des investissements dans les services. D'autres obstacles sont plus subtils et sont liés aux multiples formes de discrimination auxquelles les femmes et les filles vulnérables sont confrontées, à l'absence de droits de l'homme

et d'approches fondées sur le cycle de vie pour l'établissement de systèmes ESEC, ou à l'incapacité à prendre en compte de manière adéquate les effets que des politiques d'ESEC particulières pourraient avoir sur certains groupes.

Pour tenir compte de ces considérations, les décideurs, les universitaires, les militants de la société civile et les autres personnes impliquées dans l'établissement des systèmes ESEC doivent prendre en compte les questions suivantes dans leur processus de conception :

- Quels sont les différents types de discrimination, de marginalisation et d'exclusion auxquels sont confrontés les différents groupes de femmes et de filles? Y a-t-il de multiples formes de discrimination qui se chevauchent et qui doivent être comprises dans l'optique de l'ESEC?
- Les nouveaux processus ESEC sont-ils conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme? Les processus ESEC tiennent-ils compte des préjudices éventuels que pourraient subir les femmes et les filles vulnérables du fait de leur mise en œuvre? L'organisation est-elle suffisamment souple et adaptable pour garantir que les processus ESEC protègent les femmes et les filles vulnérables?
- Les systèmes ESEC sont-ils conçus selon une approche fondée sur le cycle de vie? Prennent-ils en compte les différents types de problèmes auxquels les femmes et les filles vulnérables peuvent être confrontées à différents moments de leur vie – de la naissance à la mort? Les différentes parties des systèmes ESEC communiquent-elles et se rejoignent-elles?

- Les services ESEC dépendent-ils de la présentation d'une pièce d'identité nationale? Dans quelles circonstances est-ce que cela s'avère approprié et responsabilisant, ou quand est-ce que cela constitue un obstacle et une entrave à l'autonomisation? Quelles sont les autres mesures envisageables?
- Dans l'ensemble, existe-t-il des processus permettant de contrôler et d'évaluer régulièrement les processus ESEC afin de déterminer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et les points à améliorer? Existe-t-il des indicateurs et des mesures liés aux groupes de femmes et de filles marginalisées et vulnérables dans le cadre de processus de suivi et d'évaluation normalisés et de cadres de résultats sexospécifiques?



Ce document a été rédigé par Tom Orrell, directeur de DataReady. Il fait partie de la série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC, qui a été élaborée par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, en partenariat avec Open Data Watch.

La recherche présentée dans cette publication a été réalisée avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

*Référence suggérée : Orrell, Tom. 2020. **De la naissance au décès : Documenter les empreintes des femmes vulnérables tout au long de leur vie.** Série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).*

© Centre de recherches pour le développement international, 2020

Remerciements : Lisa Bersales, professeure de statistiques, École de statistiques, Université des Philippines, et anciennement statisticienne nationale et registraire générale de l'état civil des Philippines; Bernadeth Bonachita, responsable administrative, Philippine Statistics Authority – Caraga; Ivy Gathu, responsable de programme, Open Institute; Diana Gichengo, responsable de programme pour l'identité et l'inclusion, Kenyan Human Rights Commission; et Amelia Pittman, scientifique et conceptrice de données, Open Data Watch.

RÉFÉRENCES

Banque mondiale. 2018. Philippines' Poverty Rate Declines; More Well-Paying Jobs and Opportunities Needed. [worldbank.org/en/news/press-release/2018/05/30/philippines-poverty-rate-declines-more-well-paying-jobs-and-opportunities-needed](https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2018/05/30/philippines-poverty-rate-declines-more-well-paying-jobs-and-opportunities-needed)

Banque mondiale. 2018. Poverty Incidence in Kenya Declined Significantly, but Unlikely to be Eradicated by 2030. [worldbank.org/en/country/kenya/publication/kenya-economic-update-poverty-incidence-in-kenya-declined-significantly-but-unlikely-to-be-eradicated-by-2030](https://www.worldbank.org/en/country/kenya/publication/kenya-economic-update-poverty-incidence-in-kenya-declined-significantly-but-unlikely-to-be-eradicated-by-2030)

Banque mondiale. 2019. The World Bank in the Philippines. [worldbank.org/en/country/philippines/overview](https://www.worldbank.org/en/country/philippines/overview)

CEDAW (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes). 2016. Concluding observations on the Philippines' combined seventh and eighth periodic reports. digitallibrary.un.org/record/841795?ln=fr

CEDAW (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes). 2017. Concluding observations on the eighth periodic report of Kenya. [docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsglff%2FiazrVw%2BcyfdY9GxZ4lcZk4Zj9Hgl6TVsf%2BQ9n6i7r4qBJ69oRfnmCUTeU1f5aVZPYvxaeZtFZDQhrlE16lUrYdGxwGM97cDbCBR63](https://www.docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsglff%2FiazrVw%2BcyfdY9GxZ4lcZk4Zj9Hgl6TVsf%2BQ9n6i7r4qBJ69oRfnmCUTeU1f5aVZPYvxaeZtFZDQhrlE16lUrYdGxwGM97cDbCBR63)

Ethnologue. 2019. Languages of the world. [ethnologue.com/country/KE](https://www.ethnologue.com/country/KE)

HCNUR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 2019. Stateless Persons. [unhcr.org/ke/stateless-persons](https://www.unhcr.org/ke/stateless-persons)

IWGIA (International Work Group for Indigenous Affairs). 2019. Indigenous peoples in Philippines. iwgia.org/en/philippines

Kenya Human Rights Commission. 2019. Interview with Diana Gichengo by Tom Orrell. ICCA Registry. 2019. Explore Case Studies – Pangasananan, Philippines. iccaregistry.org/en/explore/Philippines/pangasananan

Kenya Law. 2019. Divorce Cause 159 of 2014. kenyalaw.org/caselaw/cases/view/105596

Kenya Legal Resources. 2019. Divorce under customary law. kenyalawresourcecenter.org/2011/07/divorce-under-customary-law.%20Html

Open Data Watch et Data2X. 2019. *Bridging the Gap: Mapping Gender Data Availability in Africa*. Key findings and recommendations. opendatawatch.com/publications/brochure-bridging-gender-data-gaps-in-africa/

Philippine Statistics Authority. 2019. Interview with Bernadeth Bonachita by Tom Orrell.

UNICEF. 2013. Kenya Statistics. [unicef.org/infobycountry/kenya_statistics.html](https://www.unicef.org/infobycountry/kenya_statistics.html)

UNICEF. 2018. Country profiles : Philippines. data.unicef.org/country/phl/#

WHO (World Health Organization). 2019. A life-course approach to health and sustainable development. [who.int/life-course/publications/life-course-brief/en/](https://www.who.int/life-course/publications/life-course-brief/en/)



Synthèses de connaissances sur le **genre** et les systèmes **ESEC**



Synthèse 3, n° 3

Les dangers des préjugés sexistes dans les systèmes ESEC et les données sur les causes de décès : La voie vers l'inégalité en santé

Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale

MESSAGES CLÉS

- **Partout dans le monde, les femmes et les hommes ne sont pas égaux sur le plan des résultats en santé.** Il est essentiel de comprendre ces différences pour concevoir et mettre en œuvre des politiques visant à réduire les inégalités entre les sexes.
- **Les systèmes ESEC fournissent des données essentielles désagrégées selon le sexe** sur le nombre de décès et les principales causes de décès survenant dans un pays.
- **Les préjugés sexistes peuvent résulter de diagnostics établis par des médecins, d'incitations à sous-déclarer certaines affections, ou de la déclaration inadéquate de certaines causes de décès propres aux femmes** (par exemple, les affections maternelles) qui ne sont alors pas signalées, ce qui influence sur la qualité et la représentativité dans les statistiques sur les causes de décès.
- **Les systèmes ESEC peuvent aider les pays à comprendre les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de résultats en santé.** En fournissant des données opportunes et de routine sur le nombre de décès par âge et par sexe, les systèmes ESEC permettent aux pays de cerner et de comprendre plus facilement les changements dans les tendances relatives à la mortalité pour différents groupes de population au fil du temps.
- **La qualité de la déclaration des causes de décès des femmes varie selon les régions et le niveau de rendement des systèmes ESEC.** À l'échelle mondiale, la déclaration des causes de décès de femmes par les pays est de moins bonne qualité que la déclaration des causes de décès d'hommes.
- **Les systèmes ESEC jouent un rôle essentiel dans la documentation et la présentation des statistiques sur la violence sexospécifique.** Cependant, les systèmes de classification actuels rendent difficile la production d'estimations solides concernant la violence conjugale entraînant la mort, à l'aide des systèmes d'enregistrement de l'état civil.

INTRODUCTION

Les évidences indiquent que les femmes et les hommes ne sont pas égaux sur le plan des résultats en matière de santé, peu importe l'époque, l'emplacement et la culture (**Organisation mondiale de la Santé 2019**). Il existe des différences biologiques qui influent sur la probabilité de mourir à un certain âge, comme une espérance de vie plus élevée pour les femmes que pour les hommes, et certaines causes de mortalité chez les hommes, comme le cancer des testicules, ou chez les femmes, comme les décès liés à la grossesse. Cependant, le sexe biologique ne représente qu'une fraction de ces différences.

Il est essentiel de faire la différence entre le sexe et le genre. Dans le présent exposé, nous avons utilisé la définition du terme « sexe » de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour faire référence aux caractéristiques biologiques qui définissent les êtres humains comme hommes, femmes ou personnes intersexuées (**OMS 2019**). Quant au genre, il fait référence aux normes, aux rôles et aux relations entre les femmes, les hommes, les garçons et les filles qui sont définis par la société, ainsi qu'aux expressions et aux identités des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

Il existe également des normes socioculturelles associées aux rôles sexospécifiques qui influent différemment sur l'expérience de vie des hommes et des femmes, ainsi que sur leur santé et leur bien-être (**Heymann et al. 2019**). Les mécanismes de ces répercussions

différentes comprennent l'exposition à différents facteurs de risque (**Hawkes et Buse 2013**), les inégalités dans l'accès aux soins de santé, les comportements spécifiques liés à la santé (**Vari et al. 2016**), et les normes sexospécifiques (**Weber et al. 2019**). La compréhension de ces différences aide les pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques qui visent à réduire les inégalités entre les sexes en matière de santé et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) (**ONU Femmes 2018; Tannenbaum et al. 2019**).

« Les indicateurs des objectifs de développement durable doivent être désagrégés le cas échéant, par revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et situation géographique, ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (résolution 68/261 de l'Assemblée générale des Nations Unies) ».

Les pays ont besoin de données désagrégées par sexe et genre pour éclairer la prise de décisions en matière de politique de santé et accorder la priorité aux interventions qui améliorent l'état de santé de l'ensemble de la population et garantissent que personne n'est laissé pour compte (**Heymann et al. 2019**). Même si des progrès considérables ont été réalisés en matière de disponibilité des statistiques sexospécifiques¹, il existe encore des lacunes inacceptables (**Tannenbaum et al. 2019; Perez 2019**). Ce manque de données ventilées par sexe a brossé un tableau incomplet de la santé des femmes et des hommes, ainsi que des écarts qui persistent entre eux. Ces données

1 Les statistiques sexospécifiques sont définies comme des statistiques qui reflètent adéquatement les différences et les inégalités liées à la situation des femmes et des hommes dans tous les aspects de la vie (Nations Unies 2006).

sont nécessaires pour cerner les principaux défis et les principales possibilités d'accélérer les progrès en vue de mettre fin à l'extrême pauvreté et de stimuler la prospérité partagée de manière durable (**Banque mondiale 2016**).

Les systèmes ESEC sont chargés de saisir, d'enregistrer et de compiler tous les événements démographiques d'un pays, afin de produire des statistiques fiables et opportunes sur le nombre d'événements démographiques au sein d'un pays ou d'une région, y compris au moins les naissances, les décès et les causes de décès (**AbouZhar et al. 2019**). De plus, les statistiques de l'état civil sont la pierre angulaire des politiques démographiques et socioéconomiques, et fournissent aux décideurs d'un pays des renseignements essentiels pour l'allocation des ressources et les priorités en matière de santé, y compris la santé des femmes et des filles (**Phillips et al. 2015**).

Les systèmes ESEC sont essentiels pour le suivi et la réalisation de 12 des 17 ODD, en fournissant des renseignements concernant 67 des 232 indicateurs des ODD (**Mills et al. 2017**). Cela fait en sorte que les systèmes ESEC sont des outils efficaces pour l'autonomisation des femmes et essentiels pour combler les lacunes en matière de données sur les sexospécificités (**Dincu et Malambo 2019**). Soixante-treize indicateurs des ODD nécessitent une désagrégation par sexe, et 13 autres indicateurs ne s'appliquent qu'aux femmes, ce qui donne un total de 86 indicateurs sexospécifiques.

Le présent exposé examine les lacunes en matière de données sexospécifiques dans les systèmes de déclaration de décès, au moyen des systèmes ESEC du monde entier.

Nous décrivons les différences sur le plan de l'enregistrement des décès entre les hommes et les femmes, ainsi que la qualité des causes de décès qui leur est attribuée par les médecins. En outre, nous nous penchons plus particulièrement sur les décès causés par la violence sexospécifique et sur la manière dont ces décès sont (ou pas) signalés par les pays.

Les hommes, les femmes et les personnes d'autres genres sont confrontés à des problèmes de santé différents au cours de leur vie, et les principales causes de décès sont différentes pour chaque groupe. Notre étude examine les différents modèles d'enregistrement des décès, ainsi que la qualité des certificats de décès du point de vue du sexe. Comme les données disponibles ne comprenaient que des renseignements sur le sexe (masculin ou féminin), nous n'avons pas pu explorer les différences avec les identités intersexuées ou d'autres identités sexuelles non binaires.

À notre connaissance, il s'agit de la première et de la plus importante étude examinant la mortalité à l'échelle mondiale à partir d'une perspective sexospécifique. Nous avons utilisé la base de données sur la mortalité de l'OMS et avons inclus plus de 100 pays². Par ailleurs, notre analyse porte sur tous les pays dont la population dépasse 90 000 personnes et qui présentent des rapports à l'OMS depuis 2000. Il est important de se rappeler que les pays qui font rapport à l'OMS ont des systèmes ESEC relativement plus solides que ceux qui ne font pas rapport à l'OMS. Cela limite la généralisation de nos conclusions.

2 Nous avons inclus tous les pays ayant fait rapport à l'OMS depuis 2000, dont la population dépasse 90 000 personnes et dont le niveau d'exhaustivité de l'ensemble des données est supérieur à 70 pour cent.

SEXOSPÉCIFICITÉ, MORTALITÉ ET SYSTÈMES ESEC

Le rendement des systèmes ESEC en matière d'enregistrement des naissances et des décès est hétérogène dans le monde entier (**Bhatia et al. 2019**). Dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFR-PRI), le niveau d'exhaustivité de l'enregistrement est faible et la qualité des renseignements recueillis est inférieure aux normes internationales (**AbouZhar et al. 2019**). Même au sein d'un même pays, l'exhaustivité de l'enregistrement des décès n'est pas la même pour tous les groupes de population, ce qui signifie que les personnes n'ont pas toutes la même probabilité d'être enregistrées par le système ESEC à leur naissance ou à leur décès. Parmi les facteurs qui influent sur la probabilité qu'une personne soit enregistrée à la naissance ou après son décès, on peut citer le sexe de la personne décédée, une résidence en région rurale ou en région urbaine, le niveau d'éducation de la mère, le statut socioéconomique, ou la distance à parcourir pour se rendre à un bureau d'état civil (**Suthar et al. 2019; Peralta et al. 2019**).

Les différences entre les taux de mortalité des hommes et des femmes ont été minutieusement déclarées et analysées (**Alkema et al. 2014; Crimmins et al. 2019**). De nombreuses études ont cherché à savoir si ces différences sont le résultat du sexe biologique (**Waldron 1983**), de comportements de santé propres aux femmes ou aux hommes, ou de normes sociales liées aux rôles sexospécifiques (**Heymann et al. 2019**). La plupart de ces études supposaient que les femmes et les hommes étaient correctement

représentés dans les systèmes d'information sur l'enregistrement des faits d'état civil. Toutefois, on a moins cherché à savoir si les femmes ou les hommes ont été systématiquement exclus des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, ou si la qualité des renseignements enregistrés est différente. Cela est particulièrement important pour les décès qui surviennent dans des communautés ou des régions rurales où l'on adopte peu de mesures incitatives, voire des mesures dissuasives, à l'égard de l'enregistrement des décès (**Dincu et Malambo 2019**).

L'une des premières tentatives visant à démontrer que les femmes n'étaient pas prises en compte dans les systèmes ESEC a été l'analyse des taux de natalité et de mortalité en Inde, laquelle a conclu que la différence entre les rapports des sexes dans plusieurs pays asiatiques et européens était le résultat de la discrimination à l'égard des filles et des femmes (**Sen 1992**). Des études plus récentes menées en Équateur (**Peralta et al. 2019**) et au Brésil (**França et al. 2014**) révèlent non seulement des disparités entre les régions en ce qui concerne l'exhaustivité de l'enregistrement, mais aussi que les femmes sont moins susceptibles d'être enregistrées à leur décès. Ces études portaient également sur la qualité des causes de décès signalées au moyen du système d'enregistrement des décès. Elles ont conclu que les proportions de codes inutilisables³ et de codes mal définis⁴ étaient plus élevées chez les femmes que chez les hommes. On a fait état de la même situation dans une étude sur les décès dans les régions rurales au Maroc (**Silva 2016**).

3 Les codes inutilisables sont ceux qui n'ont aucune utilité pour éclairer les politiques de santé publique, car la cause sous-jacente du décès est trop vague, ou tout simplement impossible.

4 Codes présentés dans le chapitre XVIII de la classification CIM-10. Ce chapitre comprend les symptômes, les signes, les résultats anormaux d'interventions cliniques ou d'autres procédures d'enquête, ainsi que les affections mal définies pour lesquelles aucun diagnostic classable ailleurs n'est enregistré.

Lorsque les systèmes ESEC ne saisissent pas tous les décès, ils sont susceptibles de dénaturer certains groupes de population. En d'autres termes, il est peu probable que les statistiques produites par des systèmes incomplets d'enregistrement des faits d'état civil permettent d'obtenir une image réelle de la mortalité; elles reflètent plutôt les statistiques de ceux qui ont un plus grand accès aux services d'ESEC et mènent à des estimations biaisées des résultats mesurés. D'autre part, le renforcement des systèmes ESEC permettra d'obtenir des renseignements plus précis et de meilleure qualité, tant pour les femmes que pour les hommes, ce qui contribuera à mettre en évidence les différences entre les principales causes de décès.

Nous avons calculé le ratio des taux brut de mortalité chez les hommes par rapport aux femmes, et ce, dans tous les pays de l'ensemble de données sur la mortalité de l'OMS⁵. Cette analyse montre que le ratio des taux de mortalité des hommes et des femmes varie selon les pays et les régions. Les rapports des sexes entre les pays allaient d'un taux de mortalité plus élevé chez les femmes dans quelques pays (par exemple, la Norvège ou la Suisse) à un taux de mortalité plus élevé chez les hommes dans la plupart des pays. Par exemple, les pays d'Europe du Nord avaient un ratio médian de 0,95 pour la période étudiée, alors que ce dernier s'établissait à 1,31 dans les pays d'Amérique du Sud et centrale (Figure 1).

Si l'on observe la progression du ratio dans le temps, on peut observer deux phénomènes différents. Premièrement, au cours des 20 dernières années, les ratios de la plupart des régions se sont rapprochés de 1. Deuxièmement, les régions deviennent plus homogènes en

termes de ratios des taux de mortalité des hommes et des femmes, avec une gamme de ratios plus restreinte (voir les figures 2 et 3). Il est également évident que les différences considérables entre les pays et les régions tendent à diminuer au fil des ans, de sorte que l'on se rapproche du « rapport naturel des sexes » qui se situe entre 1,0 et 1,1. Cela signifie que la plupart des pays s'orientent vers une réduction de l'écart entre les taux de mortalité des hommes et des femmes. La distinction entre les taux de mortalité masculins et féminins dépend fortement des circonstances dans lesquelles vivent les personnes et des affections épidémiologiques liées à la mortalité (Crimmins et al. 2019). La fluctuation au fil du temps du niveau relatif des taux de mortalité des hommes et des femmes ne reflète pas simplement les changements épidémiologiques liés à la répartition des causes de décès, mais également les changements différentiels dans les expositions aux risques ou les tendances comportementales des hommes et des femmes (Yang et Kozloski 2012).

Les différences de taux de mortalité entre les pays et les tendances temporelles à la baisse de ceux-ci démontrent la nécessité de mieux tenir compte des causes sous-jacentes. Le fonctionnement des systèmes ESEC peut mettre en évidence ces différences comme première étape de la compréhension des inégalités en matière de résultats en santé chez les hommes et les femmes. En fournissant des données opportunes et de routine sur le nombre de décès par âge et par sexe, les pays pourront cerner et comprendre plus facilement les changements dans les tendances relatives à la mortalité pour différents groupes de population au fil du temps.

5 Nous avons calculé le taux brut de mortalité pour chaque pays, puis nous avons estimé le ratio hommes-femmes. Consulter la section « Note méthodologique » pour obtenir davantage de renseignements.

Figure 1. Ratio entre le taux de mortalité des hommes et celui des femmes en 2015.

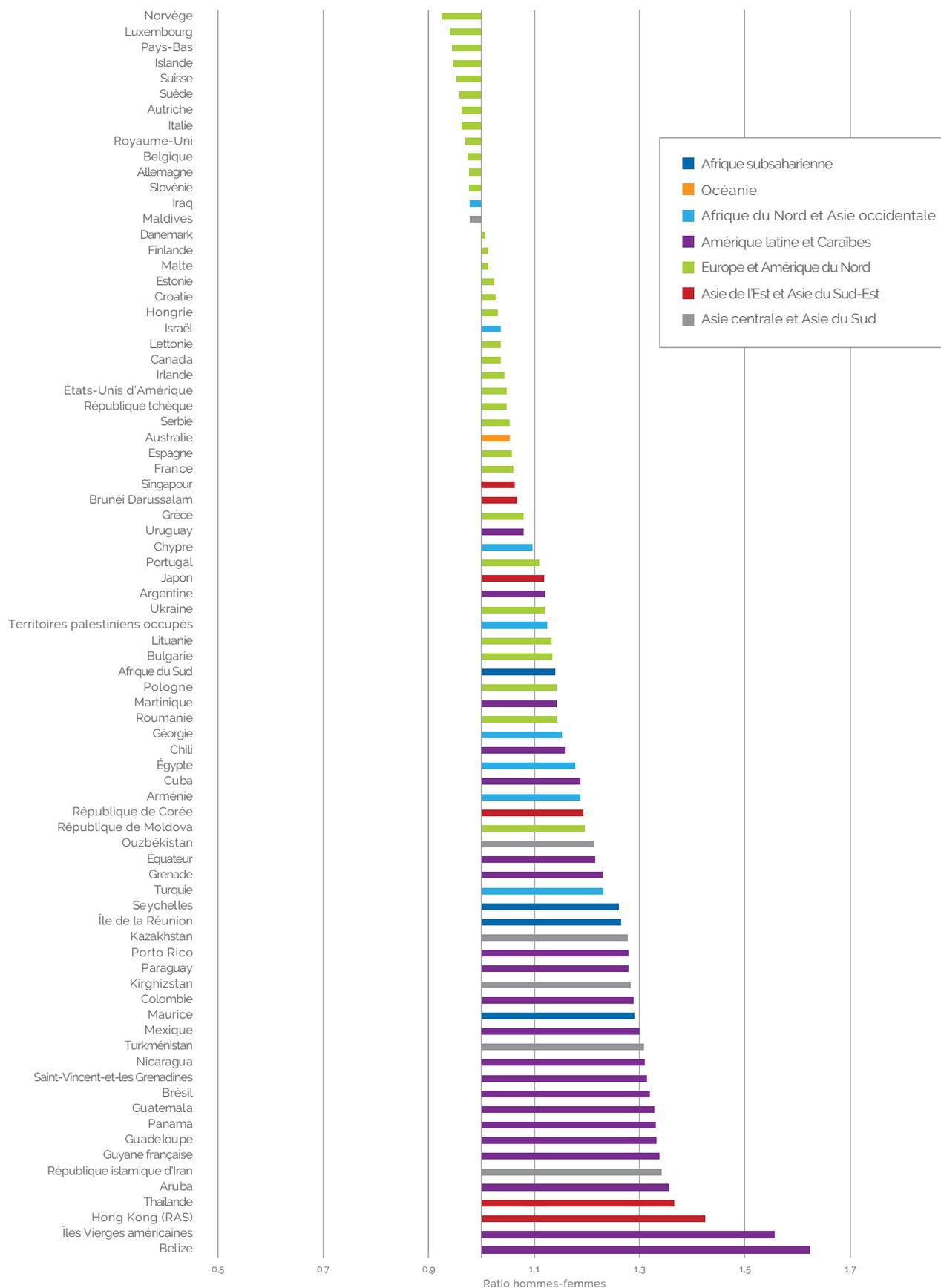
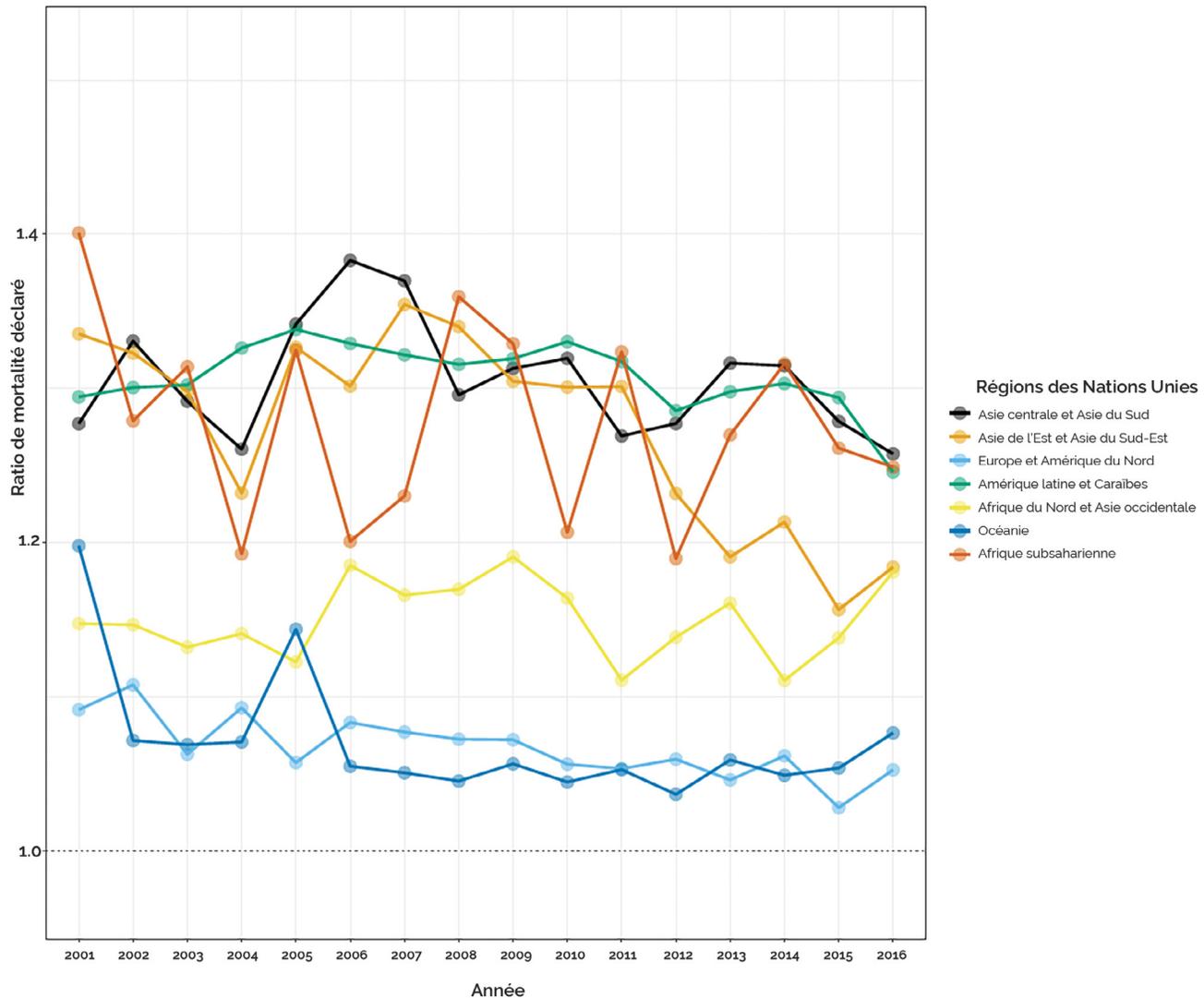


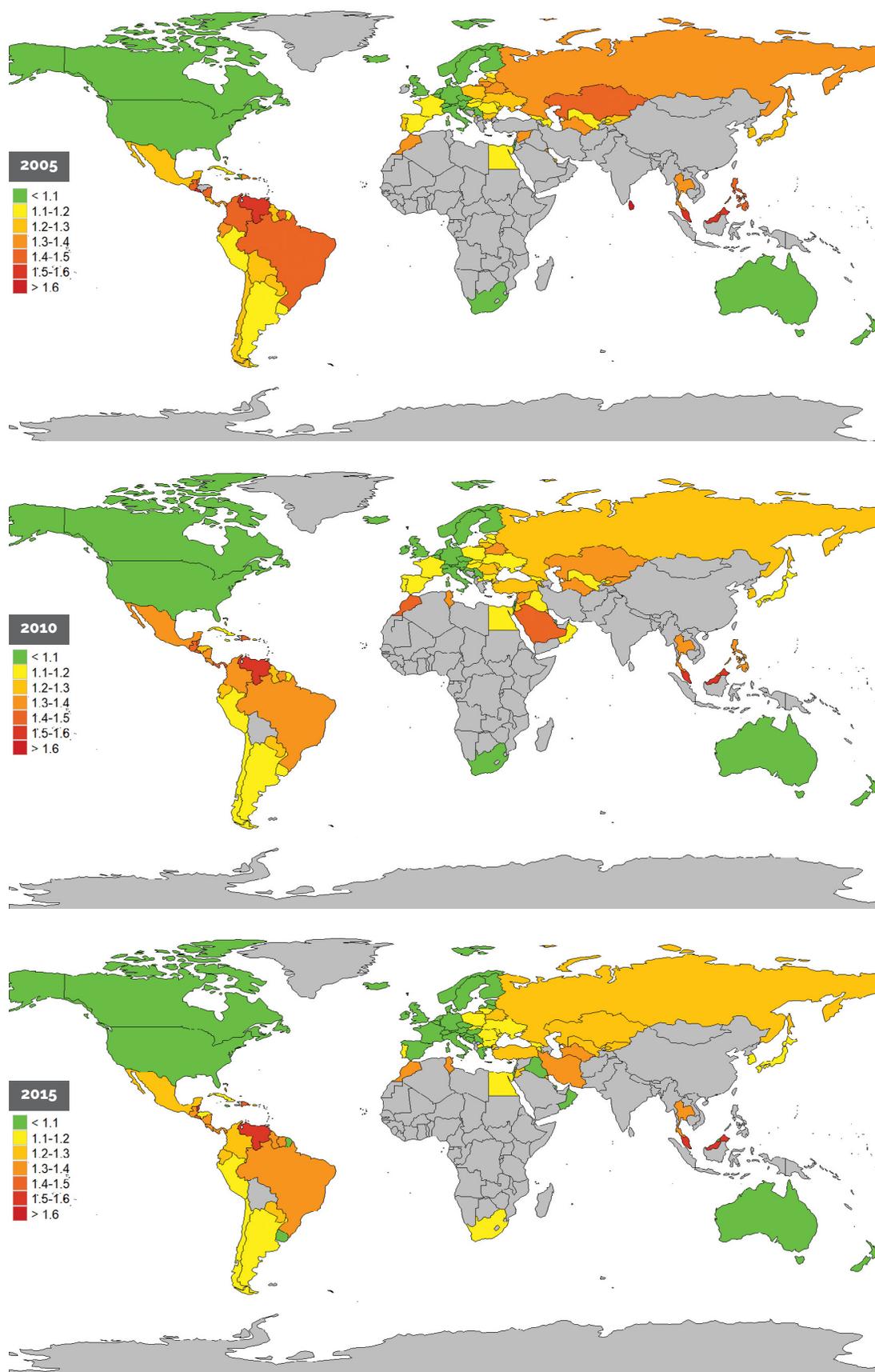
Figure 2. Ratio entre les taux de mortalité des hommes et ceux des femmes, par région, de 2000 à 2015.



Il convient de noter que l'ensemble de données sur la mortalité de l'OMS qui est utilisé dans cette analyse contient des données provenant de pays produisant des rapports sur cet ensemble de données. Il ne s'agit pas d'une sélection aléatoire de pays dans l'ensemble des régions ou des niveaux de revenu. Généralement, les pays inclus dans cet ensemble de données sont ceux qui disposent de systèmes ESEC fonctionnels et capables de produire régulièrement des statistiques sur les causes de décès. Comme mentionné

ci-dessus, il est prouvé que l'exhaustivité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil peut affecter le ratio des taux de mortalité des hommes et des femmes, puisque les femmes sont moins susceptibles d'être enregistrées dans ces environnements (Dincu et Malambo, 2019; Silva 2016). Enfin, il faudra recueillir d'autres données pour déterminer exactement la façon dont les rapports des sexes provenant des systèmes ESEC sont affectés par l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès.

Figure 3. Carte des rapports hommes-femmes en ce qui concerne les décès déclarés.



PRÉJUGÉS DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ ET CAUSES DE DÉCÈS

Tout au long de leur vie, les hommes et les femmes ont des besoins de santé différents et interagissent différemment avec le système de santé. Comme dans la société, les normes sexospécifiques sont intégrées dans les systèmes de santé, ce qui contribue aux disparités entre les hommes et les femmes en matière de résultats en santé. Historiquement, les différences sexospécifiques en matière de santé ont été négligées par les interventions des systèmes de santé. Les systèmes de santé ne sont pas neutres d'un point de vue sexospécifique, mais les interventions sanitaires sont conçues et mises en œuvre selon une approche qui ne tient pas compte de la sexospécificité et qui néglige les différences (Heymann et al. 2019; Hay et al. 2019; Percival et al. 2018). Cela a notamment contribué à l'incapacité de réduire la mortalité maternelle dans les régions les plus pauvres du monde, le taux d'incidence du VIH chez les jeunes filles en Afrique australe, et les taux de mortalité chez les jeunes hommes dus aux accidents de la route (Morgan et al. 2017; Gupta et al. 2019).

L'absence d'une optique sexospécifique a conduit à des préjugés dans le système de santé (Vong et al. 2019), et les préjugés sexistes⁶ ont des répercussions sur le diagnostic et le traitement des patients des deux sexes. Historiquement, seuls les participants de sexe masculin étaient inclus dans la recherche clinique, ce qui a entraîné un manque d'évidences et de connaissances sur les personnes d'autres genres (Hamberg 2008). Par ailleurs, les données probantes recueillies dans les pays à revenu élevé montrent que les préjugés sexistes contribuent à la mortalité excessive des femmes par rapport à la



Photo : Aye Zaw Myo / Banque mondiale

mortalité des hommes, dans des situations qui affectent les deux sexes au-delà des affections maternelles. Même si cette situation peut s'expliquer en partie par des réponses biologiques différentes chez les hommes et les femmes, comme le lien entre la ménopause et le risque de maladies cardiovasculaires (MCV), elle est également influencée par les préjugés sexistes des médecins, qui font en sorte que les hommes et les femmes sont traités et diagnostiqués différemment (Salles et al. 2019; Gudnadottir et al. 2017; Horton et al. 2016).

L'un des exemples les plus marquants de préjugés sexistes chez les médecins est lié aux maladies cardiovasculaires (Aggarwal et al. 2018). Par le passé, les MCV étaient considérées comme un problème de santé lié aux hommes, même si elles sont également la principale cause de décès chez les femmes

⁶ Les préjugés sexistes en médecine ont été décrits comme une négligence involontaire, mais systématique, des souhaits ou des besoins des femmes ou des hommes en matière de santé, ou comme une négligence des questions de sexospécificité liées au sujet d'intérêt.

(Woodward 2019). Les directives concernant la gestion des MCV chez les femmes s'appuyaient sur des études pour lesquelles on recrutait uniquement des hommes, ce qui a conduit à des recommandations de « mauvais traitements » pour les femmes. En outre, les médecins respectent moins l'application de ces protocoles pour les femmes (The Lancet 2019). Un nombre croissant de données montrent que les femmes sont moins susceptibles que les hommes de recevoir un traitement pour une cardiopathie ischémique, surtout si elles sont jeunes (Gudnadottir et al. 2017; D'Onofrio et al. 2015; Daugherty et al. 2017). De plus, les femmes souffrant d'un infarctus du myocarde sont moins susceptibles de recevoir un traitement de prévention secondaire, malgré les efforts considérables déployés récemment pour réduire les disparités entre les sexes dans la mise en œuvre des lignes directrices (Peters et al. 2018). En raison de ce traitement inégal et non fondé sur des données probantes, les résultats en santé des femmes sont plus mauvais que ceux des hommes après avoir souffert d'une MCV (Pagidipati et Peterson 2016).

Les femmes sont également affectées négativement par les préjugés sexistes des prestataires de soins de santé pour le traitement des troubles de santé mentale. Une étude sur l'égalité des sexes et la santé mentale qui a été menée en Chine a révélé des taux de schizophrénie nettement plus élevés chez les femmes que chez les hommes (Pearson 1995). La même étude a montré que l'occupation des lits d'hôpitaux ne reflétait pas le ratio hommes-femmes puisque les hommes étaient plus susceptibles d'occuper un lit.

Comment les préjugés sexistes dans les systèmes de santé peuvent-ils influencer sur les statistiques sur les causes de décès?

La modalité de référence pour la déclaration des causes de décès consiste à demander à un médecin de déterminer la cause sous-jacente de décès et de coder cette dernière en utilisant les règles et les procédures établies par la classification internationale des maladies pour les statistiques de mortalité et de morbidité (CIM) (OMS 2020). Entre autres facteurs, la qualité des statistiques sur les causes de décès dépend de la capacité du certificateur à déterminer la véritable cause sous-jacente du décès⁷ et à la déclarer conformément aux normes internationales.

Les erreurs dans les certificats de cause de décès sont courantes dans le monde entier, même dans les pays disposant de systèmes d'information sur la santé très avancés. Cela réduit considérablement la valeur politique des données sur la mortalité qui sont utilisées pour éclairer les décisions politiques (Mikkelsen et al. 2020). Dans six pays à revenu élevé, la qualité des certificats médicaux des causes de décès était sous-optimale, ce qui risquait de fausser la conception ou la mise en œuvre des interventions sanitaires (Mikkelsen et al. 2020). Cela est dû à un manque de formation des médecins sur la manière de remplir les certificats de décès, ce qui donne lieu à des rapports de mauvaise qualité (McGivern et al. 2017). Dans les PFR-PRI, ce problème de certification, combiné à de faibles taux d'enregistrement, rend les statistiques sur la mortalité pratiquement inutilisables (AbouZahr et al. 2019). Cela a des répercussions à plusieurs niveaux, allant des coûts plus élevés pour mener des enquêtes qui permettent d'estimer la charge de morbidité

7 La maladie ou la blessure à l'origine de l'événement morbide ayant causé directement la mort ou les circonstances de l'accident ou des actes de violence à l'origine de la blessure mortelle.

dans une population, au manque d'action pour aborder des priorités telles que les problèmes de santé des femmes (Mills et al. 2017).

Les préjugés sexistes dans les diagnostics établis par les médecins, les incitations à sous-déclarer certaines affections, ou l'absence d'incitations à enregistrer certaines causes de décès propres aux femmes, comme les affections maternelles, pourraient influencer sur la qualité des statistiques sur les causes de décès. Jusqu'à présent, peu de recherches ont été menées sur la manière dont les préjugés sexistes dans le système de santé influent sur la qualité des statistiques sur les causes de décès en termes de proportion de codes non spécifiques et d'affections ou de codes mal définis qui sont inutiles pour l'élaboration des politiques en matière de santé (anciennement appelés « codes poubelles »).

L'OMS préconise des recherches plus approfondies visant à étudier les différences liées au sexe en ce qui concerne l'exhaustivité de l'enregistrement des décès et les éventuels préjugés dans la déclaration des causes de décès (OMS 2019). Une analyse de la qualité et de l'exhaustivité des statistiques sur les causes de décès en Équateur a révélé que les codes inutilisables étaient plus nombreux dans les certificats de décès des femmes que ceux des hommes. C'était le cas dans toutes les régions du pays, surtout dans les zones autochtones (Peralta et al. 2019).

L'analyse de l'ensemble de données sur la mortalité de l'OMS, qui comprend plus de 113 millions de décès depuis 2000, indique que la qualité de l'attribution des causes de décès est en général plus mauvaise pour les femmes que pour les hommes, et ce pour toutes les années (Figure 4).

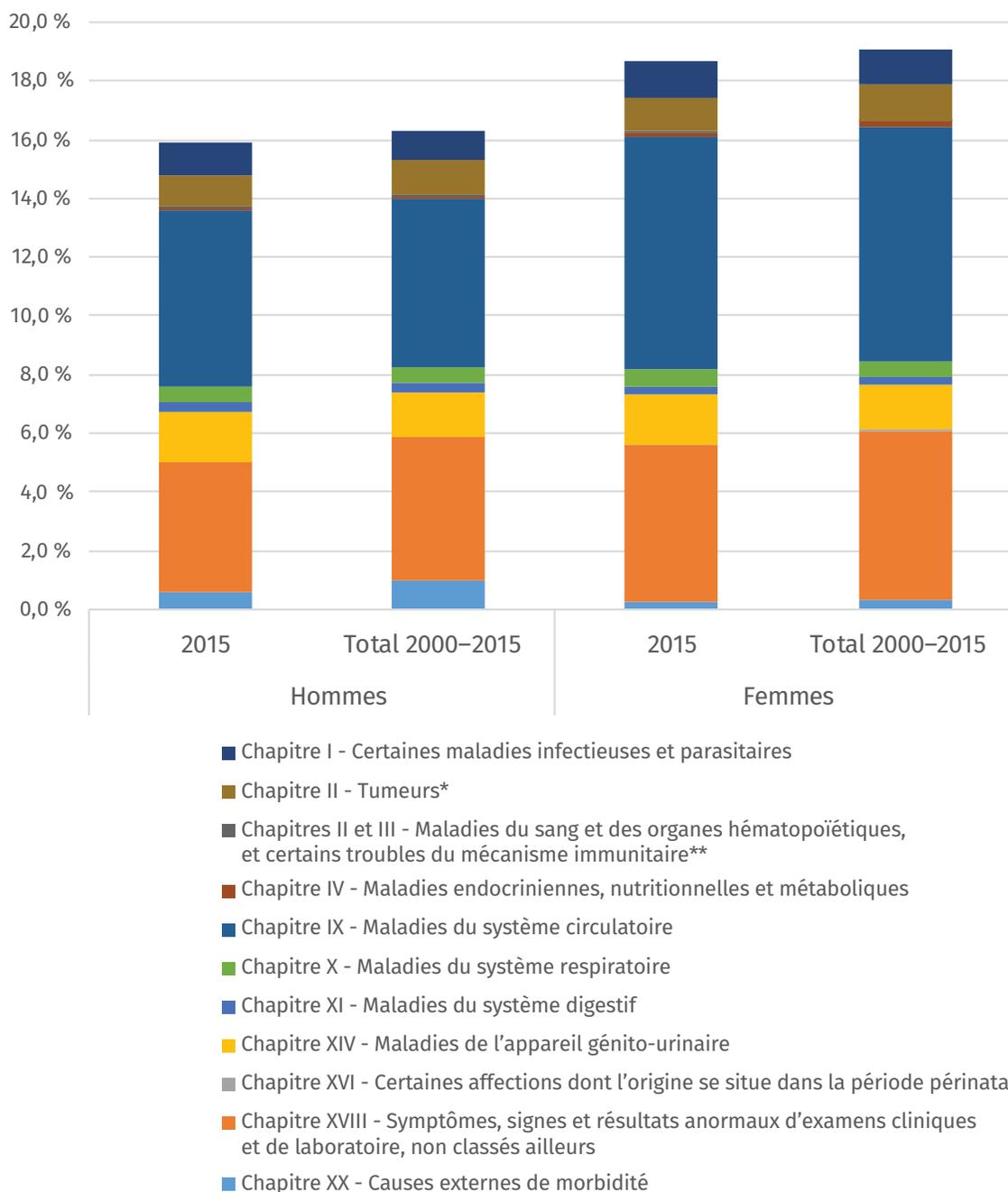
Lorsque nous examinons la répartition des codes inutilisables entre les chapitres de la CIM-10,

nous constatons que la plupart proviennent du chapitre IX (maladies du système circulatoire) et du chapitre XVIII (codes mal définis). Cette répartition des codes inutilisables est stable au fil du temps, de 2000 à 2015. Pour toutes les années combinées, 5,7 pour cent et 8 pour cent de l'ensemble des décès déclarés (pour les hommes et les femmes respectivement) ont reçu un code inutilisable inclus dans le chapitre IX. De même, on a attribué des codes mal définis à 4,9 pour cent et à 5,7 pour cent de l'ensemble des décès d'hommes et de femmes, respectivement. Par ailleurs, le chapitre sur les décès dus à des blessures et à d'autres causes externes a documenté un plus grand nombre de codes inutilisables pour les hommes que pour les femmes. Dans le chapitre XX de la CIM-10, 1 pour cent et 0,4 pour cent des causes de décès déclarées (pour les hommes et les femmes respectivement) ont reçu des codes inutilisables. Cela pourrait s'expliquer par la plus grande probabilité que les hommes meurent de leurs blessures par rapport aux femmes.

La désagrégation des codes inutilisables par groupe d'âge et par chapitre de la CIM-10 indique que les codes inutilisables sont plus fréquemment utilisés dans les tranches d'âge plus âgées et suivent une tendance semblable à celle décrite précédemment, avec une proportion plus élevée de codes inutilisables inclus dans les chapitres IX et XX de la CIM-10 (Table 1).

Il existe peu d'évidences concernant les différences entre les sexes en ce qui a trait à la qualité des certificats de décès. Nos conclusions soutiennent les travaux émergents en Équateur et au Brésil qui indiquent que les codes inutilisables étaient plus fréquents dans les certificats de décès des femmes que dans ceux des hommes (et qu'ils étaient uniformes dans chacune des régions des deux pays) (Peralta et al. 2019; França et al. 2014).

Figure 4. Proportion de codes inutilisables pour les politiques de santé dans la déclaration des causes de décès des hommes et des femmes.



* Ne comprend que les codes commençant par un « C »

** Comprend également les codes D00-D49

Tableau 1 : Proportion de codes inutilisables par groupe d'âge et par chapitre de la CIM-10 pour les hommes et les femmes.

| Sexe | Chapitre de la CIM-10 | Tranche d'âge | | | | | Total |
|--|---|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | 0-4 | 5-19 | 20-29 | 50-69 | 70+ | |
| Hommes | Chapitre I - Certaines maladies infectieuses et parasitaires | 2.1 % | 1.0 % | 0.9 % | 1.0 % | 1.0 % | 1.0 % |
| | Chapitre II - Tumeurs* | 0.1 % | 0.3 % | 0.6 % | 1.5 % | 1.2 % | 1.2 % |
| | Chapitres II et III - Maladies du sang et des organes hématopoïétiques, et certains troubles du mécanisme immunitaire** | 0.1 % | 0.1 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % |
| | Chapitre IV - Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques | 0.4 % | 0.1 % | 0.1 % | 0.0 % | 0.1 % | 0.1 % |
| | Chapitre IX - Maladies du système circulatoire | 1.9 % | 2.0 % | 3.0 % | 5.2 % | 7.0 % | 5.7 % |
| | Chapitre X - Maladies du système respiratoire | 0.8 % | 0.5 % | 0.4 % | 0.5 % | 0.6 % | 0.5 % |
| | Chapitre XI - Maladies du système digestif | 0.2 % | 0.2 % | 0.5 % | 0.6 % | 0.2 % | 0.3 % |
| | Chapitre XIV - Maladies de l'appareil génito-urinaire | 0.3 % | 0.7 % | 1.0 % | 1.4 % | 1.8 % | 1.5 % |
| | Chapitre XVI - Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale | 0.7 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % |
| | Chapitre XVIII - Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs | 6.2 % | 4.8 % | 6.0 % | 4.4 % | 4.7 % | 4.9 % |
| Chapitre XX - Causes externes de morbidité | 0.8 % | 7.0 % | 4.3 % | 0.7 % | 0.2 % | 1.0 % | |
| Femmes | Chapitre I - Certaines maladies infectieuses et parasitaires | 2.0 % | 1.6 % | 1.3 % | 1.3 % | 1.1 % | 1.2 % |
| | Chapitre II - Tumeurs* | 0.1 % | 0.5 % | 1.2 % | 1.9 % | 1.1 % | 1.2 % |
| | Chapitres II et III - Maladies du sang et des organes hématopoïétiques, et certains troubles du mécanisme immunitaire** | 0.1 % | 0.1 % | 0.1 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % |
| | Chapitre IV - Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques | 0.5 % | 0.2 % | 0.1 % | 0.1 % | 0.2 % | 0.2 % |
| | Chapitre IX - Maladies du système circulatoire | 2.0 % | 2.9 % | 3.5 % | 5.4 % | 9.4 % | 8.0 % |
| | Chapitre X - Maladies du système respiratoire | 0.8 % | 0.7 % | 0.5 % | 0.5 % | 0.6 % | 0.6 % |
| | Chapitre XI - Maladies du système digestif | 0.2 % | 0.3 % | 0.4 % | 0.5 % | 0.1 % | 0.2 % |
| | Chapitre XIV - Maladies de l'appareil génito-urinaire | 0.3 % | 1.3 % | 1.4 % | 1.7 % | 1.6 % | 1.6 % |
| | Chapitre XVI - Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale | 0.7 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % | 0.0 % |
| | Chapitre XVIII - Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs | 6.2 % | 6.4 % | 6.2 % | 4.1 % | 6.1 % | 5.7 % |
| Chapitre XX - Causes externes de morbidité | 0.8 % | 4.3 % | 1.8 % | 0.4 % | 0.1 % | 0.4 % | |

% de codes inutilisables



La différence entre les sexes dans la qualité des statistiques sur les causes de décès est probablement le résultat d'une interaction complexe de multiples déterminants, allant des caractéristiques individuelles et biologiques aux facteurs liés aux systèmes de santé. Une explication possible de cette différence est que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, ainsi que les constellations de maladies plus complexes qui rendent plus difficile la détermination de la cause sous-jacente du décès (Martins et al. 2016). De plus, les hommes meurent plus fréquemment de causes faciles à déterminer, comme des blessures, ce qui rend le codage de ces affections plus simple (Bhalla et al. 2010).

L'inégalité entre les sexes peut également s'expliquer par les préjugés sexistes au moment du diagnostic ou du traitement. Il existe plusieurs mécanismes qui peuvent influencer sur la qualité des certificats de décès, lesquels peuvent survenir isolément ou conjointement. Ces mécanismes comprennent :

- le manque de compréhension, de la part des médecins, des problèmes de santé des femmes (Dijkstra et al. 2008);
- les préjugés des médecins à l'égard des femmes et de certaines minorités (Woodward 2019);

- le fait que, dans certaines cultures, la vie des femmes est moins valorisée que celle des hommes (Kapilashramic et al. 2015; Bambra et al. 2009). Ce fait peut entraîner un investissement moins important en temps et en ressources pour clarifier les raisons de leur décès et être particulièrement pertinent pour les cas où une autopsie serait nécessaire.

Ces résultats suggèrent que la fiabilité des causes de décès enregistrées dans les systèmes ESEC est différente chez les hommes et les femmes. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour confirmer ces résultats à l'échelle locale et étudier les raisons sous-jacentes de cette différence.

LES DIMENSIONS SEXOSPÉCIFIQUES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

En ce qui concerne les blessures, l'écart dans la fréquence de blessures entre les hommes et les femmes est frappant. Des recherches approfondies ont montré que les hommes sont quatre fois plus susceptibles de mourir des suites d'une blessure que les femmes (OMS 2019). En 2016, il y a eu plus de 3 millions de décès dus à des blessures dans le monde, dont la plupart ont été causées par des accidents de la route et des homicides (OMS 2019). En outre, la principale cause de décès par blessures chez les hommes et les femmes était les accidents de la route, suivis de la violence interpersonnelle.

Cependant, lorsqu'on examine les données ventilées par sexe concernant la violence interpersonnelle, on observe une différence importante : 38 pour cent des homicides de femmes sont commis par un partenaire intime, comparativement à 6 pour cent des homicides d'hommes (Stöckl et al. 2013). La violence conjugale (VC) est un type de violence sexospécifique infligée par le partenaire actuel ou l'ex-partenaire (Devries et al. 2013) de la victime, qui a des répercussions importantes

sur la santé physique, mentale, sexuelle et reproductive des femmes, et qui affecte également leurs enfants et leurs collectivités (Stöckl et al. 2013; Garcia-Moreno et al. 2006; Campbell 2002). Par ailleurs, la Banque mondiale estime qu'environ 350 millions de femmes ont subi de graves violences physiques de la part de leur conjoint (Sumner 2015), et l'OMS a déclaré que la VC est un « problème de santé publique mondial aux proportions épidémiques » (OMS 2013). Une étude portant sur plusieurs pays a révélé qu'entre 15,4 et 70,9 pour cent des femmes ayant déjà été mariées ou ayant vécu avec un partenaire ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire (Garcia-Moreno et al. 2006). Cette même étude suggère que la prévalence de la VC est la plus élevée et qu'elle a les pires conséquences pour les femmes vivant dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFR-PRI) (Garcia-Moreno et al. 2006).

Soixante pour cent des pays du monde entier ne disposent d'aucune donnée d'ESEC utile concernant les décès par homicide (Butchart et Mikton 2014). Cette situation est particulièrement préoccupante dans les PFR-PRI où les décès sont enregistrés à l'aide de différents systèmes d'information (police, morgue ou secteur de la santé) et peuvent ne pas être pris en compte dans les statistiques nationales sur la mortalité (Samuel et al. 2012). De plus, l'ensemble des données probantes existantes montre que les estimations provenant des systèmes ESEC sous-estiment systématiquement le fardeau de la violence conjugale et la mortalité due à cette dernière (Devries et al. 2013; Redding 2017; Abrahams et al. 2009). Les données administratives sur la VC sont incomplètes et fragmentées, l'information étant dispersée dans les silos institutionnels et utilisant des codes non spécifiques. Une étude a révélé que, en l'état actuel des données en Angleterre, il n'était pas possible d'extraire activement des données sur

la VC aux fins de gouvernance ou de vérification, et que les codeurs étaient plus réticents à utiliser les codes relatifs à la VC que les codes relatifs aux agressions (Olive 2018). Par ailleurs, une étude réalisée en Afrique du Sud a révélé que la police ou les morgues recueillent la plupart des données sur les décès dus à la VC. Ces institutions ne sont généralement pas liées au secteur de la santé chargé de produire des données pertinentes pour la santé publique. En outre, dans les cas où l'information circule dans le secteur de la santé, la relation entre la victime et le contrevenant n'est généralement pas enregistrée, ce qui est essentiel pour identifier et prévenir la VC (Stöckl et al. 2013).

Tout cela conduit à un décalage entre ce que les pays déclarent au moyen de leur système de statistiques de l'état civil et les estimations mondiales concernant le nombre de décès dus à la VC. Cela tient en partie à la manière dont la VC peut être déclarée dans le système de classification CIM-10. Il n'y a que quatre codes grâce auxquels la relation avec l'agresseur peut être déclarée (T74.1, Y06, Y07 et Z63). Même si ces renseignements sont disponibles, les codeurs n'ont pas la possibilité de les communiquer de manière à ce qu'ils soient adéquatement reflétés dans les statistiques de l'état civil. Les codes relatifs aux agressions armées, aux noyades ou aux pendaisons ne font pas la différence entre la VC et les autres types de violence. Par conséquent, il n'existe pas d'estimations fiables concernant les décès dus à la VC qui proviennent des systèmes ESEC, car elles sont cachées dans d'autres codes de la CIM-10.

L'analyse de la base de données sur la mortalité de l'OMS, qui contient des données provenant de plus de 100 pays, a permis de constater que le nombre de décès dus à la VC s'est avéré très faible au cours des 20 dernières années (Figure 5). Nous avons estimé le nombre total



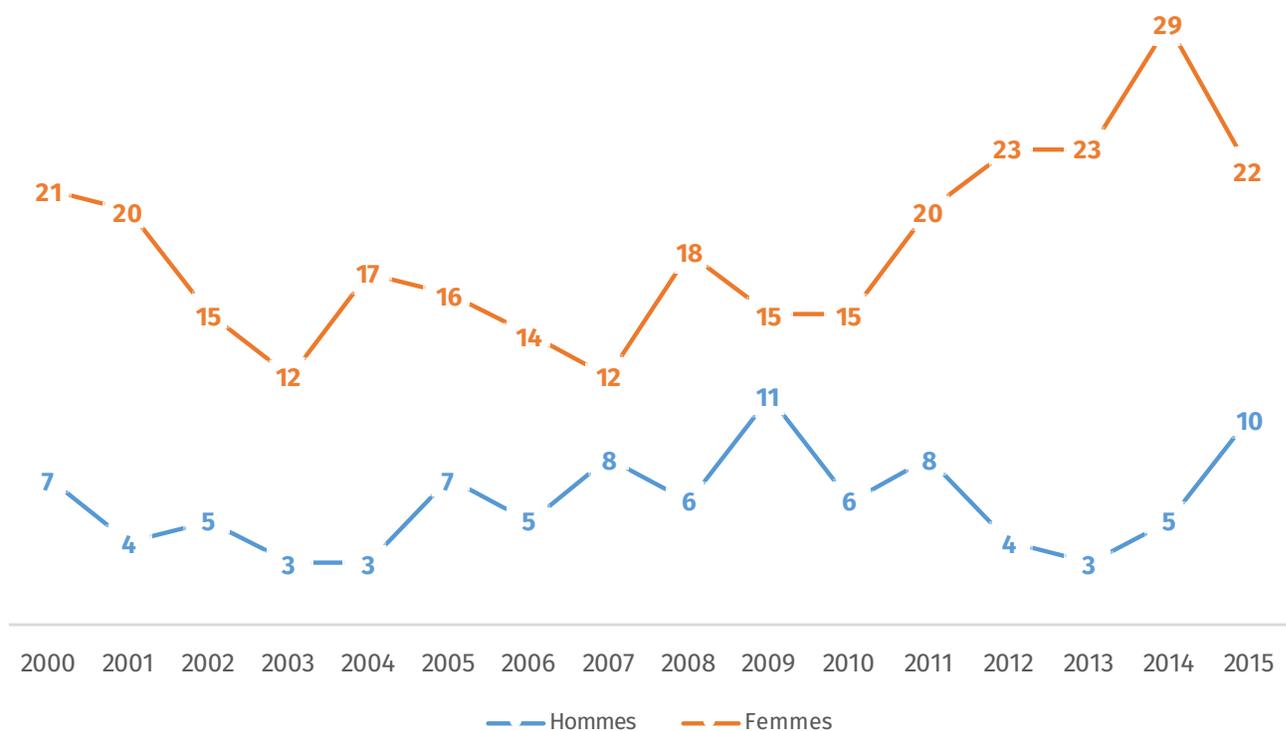
Photo : Vincent Tremeau / Banque mondiale

de décès codés pour l'un des codes propres à la VC dans le système de classification CIM-10⁸. Ces résultats diffèrent des conclusions présentées par Stöckl et al., qui ont estimé des taux d'homicides par VC beaucoup plus élevés. Il est fort probable que les pays déclarent les homicides par VC au chapitre XX de la CIM-10 (Causes externes de morbidité et de mortalité) à l'aide de codes qui ne sont pas spécifiques à la VC (par exemple, X93 – Agression par décharge d'une arme de poing).

Une analyse des homicides entre partenaires intimes à l'échelle mondiale estime que 13,5 pour cent de tous les homicides ont été perpétrés par un partenaire intime (Stöckl et al. 2013). En outre, les homicides dont l'auteur était un partenaire intime étaient six fois plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. Cela signifie que plus d'un tiers des homicides de femmes ont été perpétrés par un partenaire intime. La plus grande différence a été constatée en Asie du Sud-Est, où 58,7 pour cent de tous les homicides de femmes sont considérés comme de la violence conjugale, comparativement à 0,87 pour cent des homicides d'hommes.

8 YY06.0, Y07.0, Z63.0-9, T74.1 et Z70.2

Figure 5. Nombre de décès déclarés à l'aide de codes CIM-10 spécifiques à la VC, de 2000 à 2015 (codes CIM-10 Y06.0 et Y07.0).



Par rapport à une analyse globale fondée sur de multiples sources d'information, les systèmes ESEC sous-déclarent les homicides de violence conjugale. Il est particulièrement inquiétant de constater que presque aucun PFR-PRI ne déclare ce type de décès, étant donné la prévalence particulièrement élevée de la violence à l'égard des femmes dans ces pays (Garcia-Moreno et al. 2006; Alesina et al. 2016).

Toutefois, l'enjeu dépasse la manière de coder les décès dus à la VC. Les systèmes ESEC qui ne sont pas arrivés à maturité peuvent contribuer aux faibles estimations concernant la VC. De plus, les systèmes d'information sur la mortalité qui sont fragmentés contribuent à la perte de renseignements essentiels pour la santé publique (Devries et al. 2013). Souvent, les décès dus à la VC sont enregistrés dans les morgues ou les postes de police, mais en

raison du manque d'intégration des systèmes d'information, ces décès sont souvent invisibles pour les statistiques officielles de l'état civil. Il s'agit d'un phénomène courant qui a également été décrit pour d'autres types de causes externes de décès, comme les accidents de la route (Bhalla et al. 2010).

RECOMMANDATIONS

- Le renforcement de la collecte de données de routine dans les systèmes ESEC pourrait aider les pays à comprendre les différences de mortalité entre les hommes et les femmes;
- Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour améliorer la qualité de la détermination des causes de décès par le système ESEC, en particulier dans le cas des décès de femmes;

- Les systèmes de santé qui tiennent compte des sexospécificités nécessitent des renseignements fiables sur le nombre et les causes de décès des hommes et des femmes. Les pays doivent comprendre la nature des différences entre les sexes dans leurs statistiques sur la mortalité afin d'éviter les biais dans ces dernières;
- Actuellement, il existe peu de renseignements utiles provenant de systèmes ESEC peu performants. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour comprendre la façon dont l'exhaustivité influe sur le ratio hommes/femmes des décès, ainsi que la qualité de la déclaration des causes de décès;
- Les systèmes ESEC devraient fournir des estimations solides sur les décès dus à la violence sexospécifique. Pour ce faire, il faudra améliorer la classification des maladies et réaliser une refonte des systèmes de notification d'ESEC afin d'éviter les cloisonnements et les inefficacités.



Cet article a été rédigé par Daniel Cobos Muñoz, Carmen Sant et Rebeca Revenga Becedas du Département d'épidémiologie et de santé publique, de l'Institut tropical et de santé publique suisse, et de l'Université de Bâle, en Suisse; et par Doris Ma Fat de l'Organisation mondiale de la Santé, à Genève, en Suisse. Il fait partie de la série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC, qui a été élaborée par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, en partenariat avec Open Data Watch. Nous remercions tout particulièrement Jan Hattendorf, de l'Institut tropical et de santé publique suisse, pour ses conseils statistiques et l'élaboration de certains graphiques.

La recherche présentée dans cette publication a été réalisée avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

*Citation suggérée : Cobos Muñoz, Daniel et al., 2020. **Les dangers des préjugés sexistes dans les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) et les données sur les causes de décès : La voie vers l'inégalité en santé.** Série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).*

© Centre de recherches pour le développement international, 2020

Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse présentée dans ce document s'appuie sur l'ensemble de données sur la mortalité de l'OMS, qui est le plus grand ensemble de données contenant des renseignements sur les causes mondiales de décès. Au total, 137 pays déclarent les chiffres totaux annuels sur le nombre de décès par cause, âge et sexe. L'ensemble de données analysé contient un total de 113 608 547 décès enregistrés depuis 2000 (OMS 2019). Les données déclarées par les pays représentent, dans la plupart des cas, les décès enregistrés dans leur système ESEC et constituent leurs statistiques officielles sur la mortalité.

Pour les besoins de cette analyse, nous avons utilisé les données déclarées à partir de 2000 pour tous les pays dont la population est supérieure à 90 000 habitants, en nous appuyant sur des études semblables menées précédemment. De plus, nous n'avons inclus que les années déclarées à l'aide du système de classification CIM-10.

Nous avons calculé le nombre total de décès par cause, âge, sexe, pays et année de déclaration, et avons résumé les renseignements de différentes manières. Pour chaque année, nous avons calculé le ratio hommes/femmes des décès par pays ayant atteint un niveau d'exhaustivité des données d'au moins 70 pour cent.

La qualité des rapports sur les causes de décès a été évaluée en utilisant la répartition des codes inutilisables pour l'élaboration des politiques (anciennement appelés « codes poubelles »), pour les hommes et les femmes, et pour chaque chapitre de la CIM-10 (OMS 2014). Par ailleurs, il existe différents types d'erreurs que les médecins peuvent commettre lorsqu'ils certifient la cause sous-jacente d'un décès. Il est essentiel de comprendre ces types d'erreurs afin

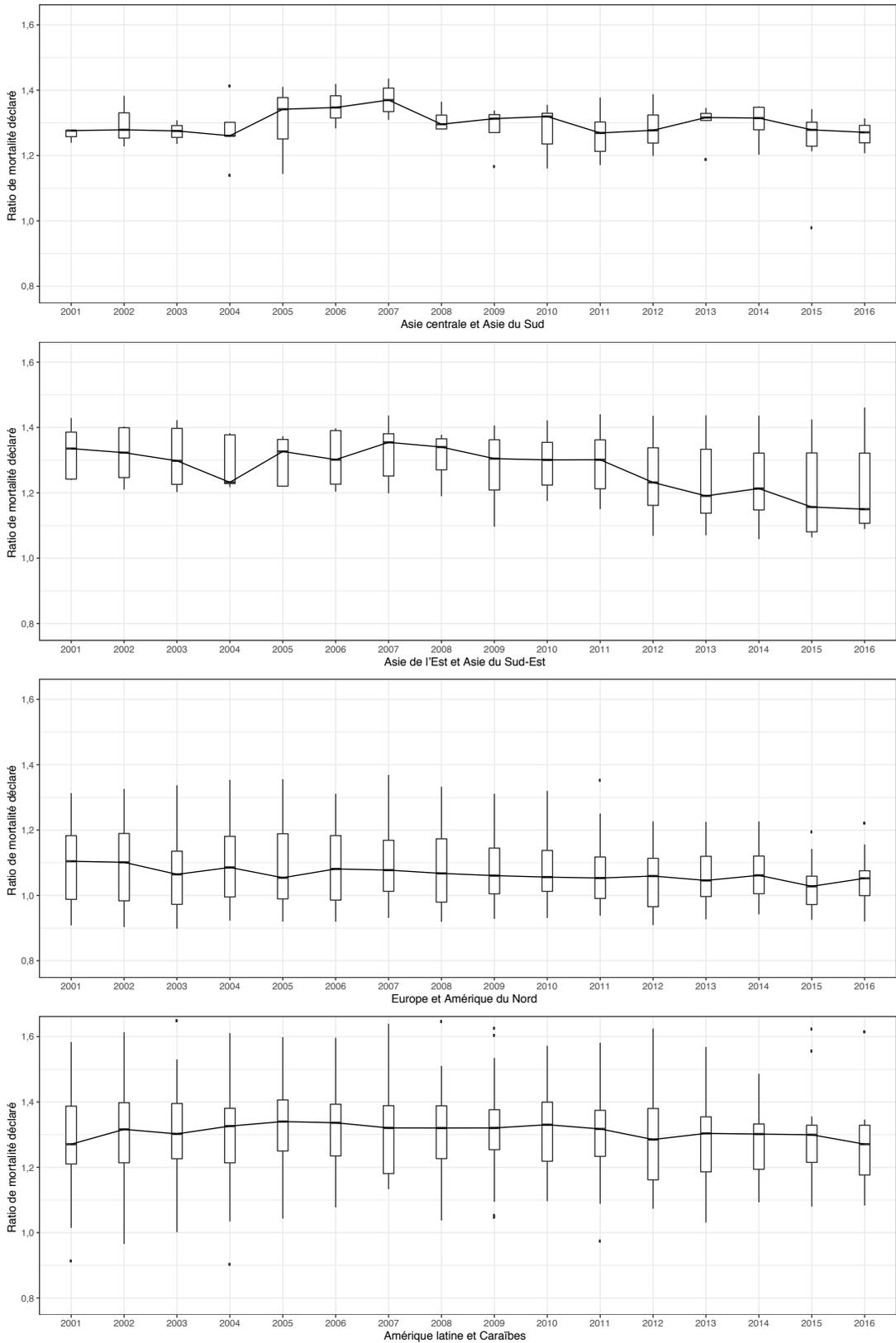
de prioriser les interventions visant à réduire le nombre de codes inutilisables (par exemple, les activités de formation).

Nous avons regroupé les codes et les pays dans les catégories suivantes définies dans la structure des estimations sanitaires mondiales et par région de l'OMS. Enfin, pour chaque année, nous avons estimé le nombre total de décès dans chaque pays qui pourraient être considérés comme étant dus à la violence conjugale (VC). Les codes CIM-10 relatifs à des gestes considérés comme de la VC étaient les suivants :

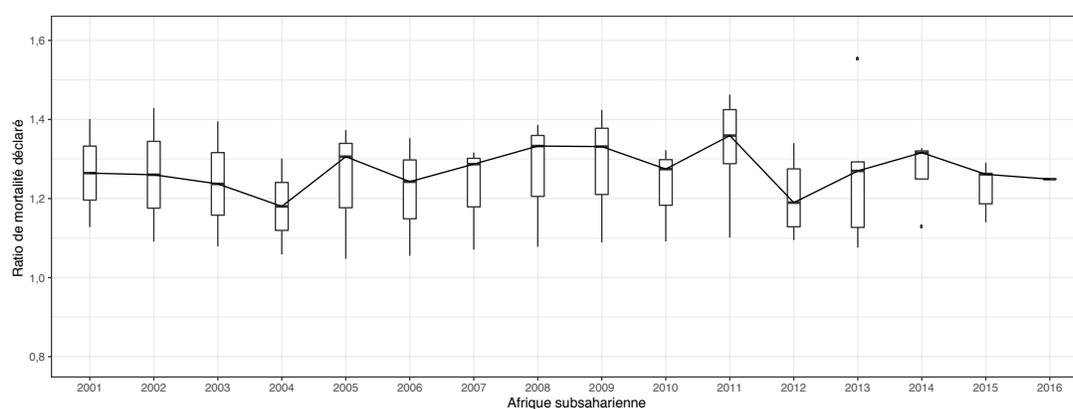
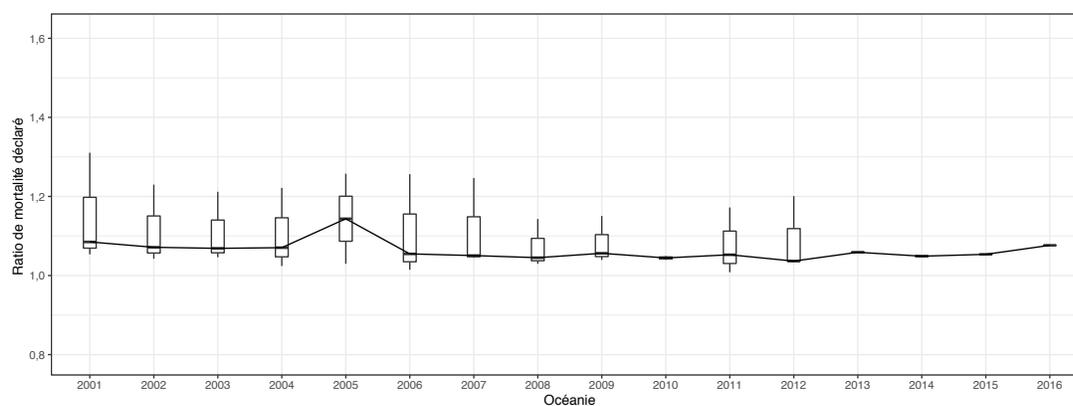
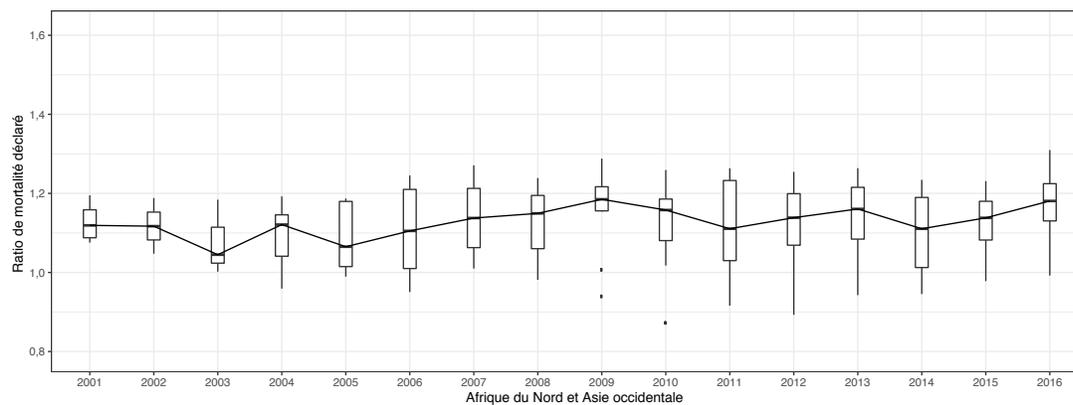
- Y06.0
- Y07.0
- Z63.0-9
- T74.1
- Z70.2

ANNEXE

Ratio hommes/femmes des décès déclarés dans différentes régions (2001-2016).



Ratio hommes/femmes des décès déclarés dans différentes régions (2001-2016). (suite)



RÉFÉRENCES

- AbouZahr, C. et al. 2019. « Civil Registration and Vital Statistics: A Unique Source of Data for Policy ». *The Palgrave Handbook of Global Health Data Methods for Policy and Practice*. London : Palgrave Macmillan UK, p. 125-44. [palgrave.com/gp/book/9781137549839](https://www.palgrave.com/gp/book/9781137549839)
- Abrahams, N. et al. 2009. Mortality of women from intimate partner violence in South Africa: A national epidemiological study. [researchgate.net/publication/26754902_Mortality_of_Women_From_Intimate_Partner_Violence_in_South_Africa_A_National_Epidemiological_Study](https://www.researchgate.net/publication/26754902_Mortality_of_Women_From_Intimate_Partner_Violence_in_South_Africa_A_National_Epidemiological_Study)
- Aggarwal, N. et al. 2018. « Sex Differences in Ischemic Heart Disease: Advances, Obstacles, and Next Steps ». *Circulation: Cardiovascular Quality and Outcomes*. 11(2): e004437. ahajournals.org/doi/10.1161/CIRCOUTCOMES.117.004437
- Alesina, A. et al. 2016. « Violence against women: A cross-cultural analysis for Africa ». *National Bureau of Economic Research*. [nber.org/papers/w21901](https://www.nber.org/papers/w21901)
- Alkema, L. et al. 2014. « National, regional, and global sex ratios of infant, child, and under-5 mortality and identification of countries with outlying ratios: A systematic assessment ». *The Lancet Global Health*. 2(9): e521-e30. [thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(14\)70280-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(14)70280-3/fulltext)
- Auteur inconnu (éditorial). 2019. « Cardiology's problem women ». *The Lancet*. 393(10175). [thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(19\)30510-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(19)30510-0/fulltext)
- Banque mondiale. 2016. « More and Better Gender Data: A Powerful Tool for Improving Lives ». [worldbank.org/en/results/2016/05/09/more-and-better-gender-data-a-powerful-tool-for-improving-lives](https://www.worldbank.org/en/results/2016/05/09/more-and-better-gender-data-a-powerful-tool-for-improving-lives)
- Bambra, C. et al. 2009. « Gender, health inequalities and welfare state regimes: a cross-national study of 13 European countries ». *Journal of Epidemiology and Community Health*. 63(1): 38-44. jech.bmj.com/content/63/1/38
- Bhalla, K. et al. 2010. « Availability and quality of cause-of-death data for estimating the global burden of injuries ». *Bulletin of the World Health Organization*. 88(11): 831-8C. [who.int/bulletin/volumes/88/11/09-068809/en/](https://www.who.int/bulletin/volumes/88/11/09-068809/en/)
- Bhatia, A. et al. 2019. « Are inequities decreasing? Birth registration for children under five in low-income and middle-income countries 1999–2016 ». *BMJ Global Health*. 4(6). gh.bmj.com/content/4/6/e001926
- Butchart, A. et Mikton, C. 2014. Global status report on violence prevention. Genève : OMS. [who.int/violence_injury_prevention/violence/status_report/2014/en/](https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/status_report/2014/en/)
- Campbell, J.C. 2002. « Health consequences of intimate partner violence ». *The Lancet*. 359(9314): 1331-6. [thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(02\)08336-8/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(02)08336-8/fulltext)
- Crimmins, E.M. et al. 2019. « Differences between men and women in mortality and the health dimensions of the morbidity process ». *Clinical Chemistry*. 65(1): 135-45. academic.oup.com/clinchem/article/65/1/135/5607909
- Daugherty, S.L. et al. 2017. « Implicit Gender Bias and the Use of Cardiovascular Tests Among Cardiologists ». *Journal of the American Heart Association*. 6(12). ahajournals.org/doi/full/10.1161/jaha.117.006872
- Devries, K.M. et al. Global health. 2013. « The global prevalence of intimate partner violence against women ». *Science*. 340(6140): 1527-8. [science.sciencemag.org/content/340/6140/1527](https://www.science.sciencemag.org/content/340/6140/1527)

Dijkstra, AF et al. 2008. « Gender bias in medical textbooks: examples from coronary heart disease, depression, alcohol abuse and pharmacology ». *Medical Education*. 42(10): 1021-8. onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1365-2923.2008.03150.x

Dincu, I. et Malambo, N. 2019. *Rendre l'invisible visible : Comment les systèmes ESEC contribuent à l'autonomisation des femmes et des filles. Série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).* crvssystems.ca/sites/default/files/inline-files/CRVS_Gender_1.1_InvisibleVisible_f_WEB.pdf

D'Onofrio, G. et al. 2015. « Sex differences in reperfusion in young patients with ST-segment-elevation myocardial infarction: Results from the VIRGO study ». *Circulation*. 131(15):1324-32. ahajournals.org/doi/10.1161/CIRCULATIONAHA.114.012293

França, E. et al. 2014. « Ill-defined causes of death in Brazil: a redistribution method based on the investigation of such causes ». *Rev Saúde Pública*. 48: p. 671-81. researchgate.net/publication/265559256_Ill-defined_causes_of_death_in_Brazil_A_redistribution_method_based_on_the_investigation_of_such_causes

Garcia-Moreno, C. et al. 2006. « Prevalence of intimate partner violence: Findings from the WHO multi-country study on women's health and domestic violence ». *The Lancet*. 368(9543): 1260-9. sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673606695238

Gudnadottir, G. et al. 2017. « Gender differences in coronary angiography, subsequent interventions, and outcomes among patients with acute coronary syndromes ». *American Heart Journal*. 191: 65-74. sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0002870317301965

Gupta, G. et al. 2019. « Gender equality and gender norms: Framing the opportunities for health ». *The Lancet*. 393(10190): 2550-62. sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673619306518

Hamberg, K. 2008. « Gender bias in medicine ». *Women's Health (London)*. 4(3): 237-43. journals.sagepub.com/doi/full/10.2217/17455057.4.3.237

Hawkes, S. et Buse, K. 2013. « Gender and global health: Evidence, policy, and inconvenient truths ». *The Lancet*. 381(9879): 1783-7. [thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(13\)60253-6/fulltext?_eventId=login](https://thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(13)60253-6/fulltext?_eventId=login)

Hay, K. et al. 2019. « Disrupting gender norms in health systems: Making the case for change ». *The Lancet*. 393(10190): 2535-49. sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673619306488

Heymann, J. et al. 2019. « Improving health with programmatic, legal, and policy approaches to reduce gender inequality and change restrictive gender norms ». *The Lancet*. 393(10190): 2522-34. [thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(19\)30656-7/fulltext](https://thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(19)30656-7/fulltext)

Horton, K. et al. 2016. « Sex Differences in Tuberculosis Burden and Notifications in Low- and Middle-Income Countries: A Systematic Review and Meta-analysis ». *PLOS Medicine*. 13(9): e1002119. journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1002119#abstracto

Kapilashrami, A. et al. 2015. « What can health inequalities researchers learn from an intersectionality perspective? Understanding social dynamics with an inter-categorical approach? ». *Social Theory & Health*. 13(3-4): 288-307. link.springer.com/article/10.1057%2Fsth.2015.16

Martins, D.F.J. et al. 2016. « Trends in mortality from ill-defined causes among the elderly in Brazil, 1979–2013: ecological study ». *Sao Paulo Medical Journal*. 134(5): 437-45.

scielo.br/pdf/spmj/v134n5/1806-9460-spmj-134-05-00437.pdf

McGivern, L. et al. 2017. « Death Certification Errors and the Effect on Mortality Statistics ». *Public Health Reports*. Washington, D.C. 1974.

132(6): 669-75. journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0033354917736514

Mikkelsen, L. et al. 2020. « Assessing the quality of cause of death data in six high-income countries: Australia, Canada, Denmark, Germany, Japan and Switzerland ». *International Journal of Public Health*. link.springer.com/article/10.1007/s00038-019-01325-x

Mills, S. et al. 2017. Système d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (ESEC) pour le suivi des objectifs visant le développement durable. Banque mondiale. documents.worldbank.org/curated/en/979321495190619598/Civil-registration-and-vital-statistics-CRVS-for-monitoring-the-Sustainable-development-goals-SDGS

Morgan, R. et al. 2017. « Gender dynamics affecting maternal health and health care access and use in Uganda ». *Health Policy and Planning*. 32(suppl_5):v13-v21. academic.oup.com/heapol/article/32/suppl_5/v13/4718137

Olive, P. 2018. « Intimate partner violence and clinical coding: Issues with the use of the International Classification of Disease (ICD-10) in England ». *Journal of Health Services Research*. 23(4):212-21. journals.sagepub.com/doi/10.1177/1355819618781413

ONU Femmes. 2018. « Turning promises into action: Gender equality in the 2030 Agenda for Sustainable Development ». New York. unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018

Organisation mondiale de la Santé. 2020. Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième version. Genève. apps.who.int/iris/handle/10665/44082

Organisation mondiale de la Santé. 2014. WHO Methods and Data Sources for Country-level Causes of Death 2000-2012. Genève. who.int/healthinfo/statistics/GlobalCOD_method.pdf

Organisation mondiale de la Santé. 2019. Base de données sur la mortalité de l'OMS. Genève. who.int/healthinfo/mortality_data/en/

Organisation mondiale de la Santé. 2018. World Health Statistics 2018: Monitoring Health for the SDGs, Sustainable Development Goals. Genève. who.int/gho/publications/world_health_statistics/2018/en/

Organisation mondiale de la Santé. 2013. Global and regional estimates of violence against women: Prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence. Genève. who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/en/

Pagidipati, N.J. et Peterson, E.D. 2016. « Acute coronary syndromes in women and men ». *Nature Reviews Cardiology*. 13(8):471-80. nature.com/articles/nrcardio.2016.89

Pearson, V. 1995. « Goods on which one loses: Women and mental health in China ». *Social Science & Medicine*. 41(8):1159-73. sciencedirect.com/science/article/abs/pii/027795369400424R?via%3Dihub

- Peralta, A. et al. 2019. « Evaluation of the mortality registry in Ecuador (2001–2013): Social and geographical inequalities in completeness and quality ». *Population Health Metrics*. 17(1):3. pophealthmetrics.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12963-019-0183-y
- Percival, V. et al. 2018. « Are health systems interventions gender blind? Examining health system reconstruction in conflict affected states ». *Globalization and Health*. 14(1):90. globalizationandhealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12992-018-0401-6
- Perez, C. 2019. *Invisible Women: Exposing Data Bias in a World Designed for Men*. Penguin Random House. penguin.co.uk/books/111/1113605/invisible-women/9781784706289.html
- Peters, S.A.E. et al. 2018. « Sex Differences in High-Intensity Statin Use Following Myocardial Infarction in the United States ». *Journal of the American College of Cardiology*. 71(16):1729–37. onlinejacc.org/content/71/16/1729
- Phillips David, E. et al. 2015. « Are well functioning civil registration and vital statistics systems associated with better health outcomes? ». *The Lancet*. 386:1386–94. [thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(15\)60172-6/fulltext](https://thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(15)60172-6/fulltext)
- Redding, E. 2017. « Gender inequality and violence against women in Spain, 2006–2014: Towards a civilized society ». *Gaceta Sanitaria*. 31(2):82–8. sciencedirect.com/science/article/pii/S0213911116301923?via%3Dihub
- Salles, A. et al. 2019. « Estimating Implicit and Explicit Gender Bias Among Health Care Professionals and Surgeons ». *JAMA Network Open*. 2(7): e196545. jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2737309
- Samuel, J. et al. 2012. « Under-Reporting of Road Traffic Mortality in Developing Countries: Application of a Capture-Recapture Statistical Model to Refine Mortality Estimates ». *PLOS ONE*. 7(2): e31091. journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0031091
- Sen, A. 1992. « Missing women ». *The British Medical Journal*. 304(6827):587–8. bmj.com/content/304/6827/587
- Silva, R. 2016. « Disentangling sex-differentials in death registration and mortality estimates: preliminary findings from Morocco and Kuwait ». Réunion du groupe d'experts sur la méthodologie et les enseignements tirés des évaluations des systèmes ESEC. Nations Unies. un.org/en/development/desa/population/events/pdf/expert/26/presentations/Session3/silva-DDMs-slides-2016-11-03.pdf
- Stöckl, H. et al. 2013. « The global prevalence of intimate partner homicide: A systematic review ». *The Lancet*. 382(9895):859–65. sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673613610302
- Sumner, C. 2015. « Indonesia's Missing Millions: Erasing Discrimination in Birth Certification in Indonesia ». Center for Global Development. Washington, D.C. cgdev.org/publication/indonesias-missing-millions-erasing-discrimination-birth-certification-indonesia
- Suthar, A.B. et al. 2019. « Evaluation of approaches to strengthen civil registration and vital statistics systems: A systematic review and synthesis of policies in 25 countries ». *PLOS Medicine*. 16(9): e1002929. journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1002929
- Tannenbaum, C. et al. 2019. « Sex and gender analysis improves science and engineering ». *Nature*. 575(7781):137–46. nature.com/articles/s41586-019-1657-6

Vari, R. et al. 2016. « Gender-related differences in lifestyle may affect health status ». *Annali dell'Istituto superiore di sanita*. 52(2):158-66. annali-iss.eu/index.php/anna/article/view/417

Vong, S. et al. 2019. « Why are fewer women rising to the top? A life history gender analysis of Cambodia's health workforce ». *BMC Health Services Research*. 19(1):595. bmchealthservres.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12913-019-4424-3

Waldron, I. 1983. « Sex differences in human mortality: The role of genetic factors ». *Social Science & Medicine*. 17(6):321-33. sciencedirect.com/science/article/abs/pii/0277953683902344

Weber, A. et al. 2019. « Gender norms and health: Insights from global survey data ». *The Lancet*. 393(10189):2455-68. sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673619307652

Woodward, M. 2019. « Cardiovascular Disease and the Female Disadvantage ». *International Journal of Environmental Research and Public Health*. 16(7). mdpi.com/1660-4601/16/7/1165

Yang, Y. et Kozloski, M. 2012. « Change of sex gaps in total and cause-specific mortality over the life span in the United States ». *Annals of Epidemiology*. 22(2):94-103. sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1047279711003140?via%3Dihub



Synthèses de connaissances sur le **genre** et les systèmes **ESEC**



Synthèse 3, n° 4

Les enseignements tirés de la série de synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC

Photo : Sarah Farhat / Banque mondiale

MESSAGES CLÉS

- **Les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) ont une incidence positive disproportionnée sur les femmes et les filles.** Puisque les inégalités entre les sexes limitent l'accès des femmes et de leurs enfants à l'enregistrement des faits de l'état civil et aux documents juridiques, il est essentiel que les décideurs politiques adoptent une optique sexospécifique pour renforcer leurs systèmes ESEC.
- **Les systèmes ESEC jouent un rôle essentiel pour aider les pays à mesurer et à atteindre les objectifs de développement durable (ODD)** en produisant des données démographiques désagrégées par sexe. Malgré la nécessité et l'importance évidentes de mettre en œuvre des systèmes ESEC efficaces, la couverture et l'intégralité demeurent médiocres dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire.
- **Une approche fondée sur le cycle de vie – de la naissance à la mort à l'égard de l'ESEC – est nécessaire pour assurer la visibilité et les droits juridiques des femmes.** Le suivi des statistiques de l'état civil désagrégées par sexe de la naissance à la mort, y compris le mariage et le divorce, est essentiel pour déterminer les inégalités entre les sexes. Cela est particulièrement vrai pour les femmes des pays à revenu faible et intermédiaire, en particulier les femmes migrantes, les réfugiées et les chercheuses d'asile.

■ **Relier les systèmes ESEC aux systèmes de gestion de l'identité peut permettre aux femmes et aux filles d'exercer leurs droits politiques, sociaux et économiques.**

Lorsqu'ils sont reliés et soutenus par des cadres juridiques et institutionnels appropriés, ces systèmes peuvent contribuer à créer un système de gestion de l'identité universel et inclusif.

■ **La communauté mondiale peut s'inspirer des initiatives qui recentrent les systèmes ESEC sur les femmes et les enfants.**

La coordination entre les systèmes ESEC et le secteur de la santé peut améliorer l'enregistrement des événements d'état civil. Il est nécessaire de réduire les obstacles, tels que le coût et l'emplacement, et de collaborer avec les communautés pour changer les normes sociales et les pratiques culturelles qui entravent l'utilisation des services d'enregistrement par la population. Cette coordination pourrait contribuer à améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques de la population à l'égard de l'enregistrement de l'état civil.

INTRODUCTION

Grâce aux synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC, le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) cherche à inspirer un engagement mondial en vue d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes aux activités qui renforcent les systèmes ESEC. Créée en partenariat avec Open Data Watch, la série compile les principales conclusions sur les solutions disponibles aux problèmes existants et indique les priorités en matière de recherche et de mesures à prendre. Cette série s'inscrit dans le cadre du mandat du Centre d'excellence qui consiste à appuyer les efforts nationaux visant à développer, renforcer et étendre les systèmes ESEC en facilitant l'accès à

l'assistance technique, aux normes et aux outils mondiaux, aux données probantes et aux bonnes pratiques.

La série de synthèses de connaissances propose des études de cas solides qui explorent ce qui est nécessaire pour surmonter les obstacles auxquels font face les femmes et les filles. Elle aborde les difficultés dans les contextes politiques et culturels uniques des pays du monde entier, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Enfin, elle soutient la reconnaissance croissante de l'importance de l'efficacité des systèmes ESEC et cherche à fournir les preuves nécessaires pour s'attaquer aux barrières et aux inégalités entre les sexes. Ce document fait partie de la dernière synthèse de la série. Il donne un aperçu des principaux messages étudiés dans les 11 autres documents.

Malgré les nombreux avantages qu'ils présentent pour les gouvernements et les individus, les systèmes ESEC sont chroniquement faibles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Ils négligent souvent les aspects sexospécifiques. Les systèmes ESEC robustes fournissent des données désagrégées par sexe, âge, géographie et autres caractéristiques pertinentes. Ils protègent également les libertés et les droits fondamentaux de chacun. Mais étant donné que les inégalités entre les sexes signifient que de nombreuses femmes (et par conséquent leurs enfants) se voient refuser l'accès aux services d'enregistrement et aux avantages qui y sont associés, le renforcement des aspects sexospécifiques des systèmes ESEC contribuerait grandement à assurer les droits et libertés des femmes et des filles, en particulier. En enregistrant des événements vitaux tels que les naissances, les mariages, les divorces et les décès – et leurs causes – ces systèmes fournissent des documents essentiels qui permettent aux femmes d'obtenir une identité juridique et d'accéder aux services sociaux essentiels. En outre, les données fiables et en temps réel produites par les systèmes ESEC fournissent aux décideurs les

renseignements dont ils ont besoin pour concevoir et mettre en œuvre des politiques qui répondent aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles.

Les données démographiques tirées de l'état civil sont également une source importante des statistiques sexospécifiques, nécessaires pour suivre et atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Au cœur des ODD se trouve l'engagement de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des enfants, des filles en particulier, en éliminant la discrimination à l'égard des femmes. Cependant, il n'y a pas assez de données pour éclairer ou mesurer les efforts visant à relever les défis auxquels les femmes et les filles font face. Selon la Banque mondiale, plus de 100 pays en développement ne disposent toujours pas de systèmes ESEC opérationnels permettant d'assurer l'enregistrement complet des faits d'état civil, ce qui entraîne des lacunes importantes dans la disponibilité de statistiques fiables ([Banque mondiale 2018](#)). Sans les bonnes données, désagrégées aux bons niveaux de détail, il n'y a aucun moyen de savoir qui est laissé pour compte.

Cette série reflète l'engagement ferme du Centre d'excellence à faire progresser les systèmes ESEC qui protègent, comptent et autonomisent toutes les personnes – y compris celles qui sont les plus exposées au risque d'être marginalisées – pour appuyer les ODD. Cette initiative intègre les données des recherches actuelles et s'appuie sur les résultats des réunions techniques précédentes. Le 26 février 2018, le Centre d'excellence et ses partenaires ont organisé un débat et des consultations techniques de haut niveau sur les sexospécificités et les systèmes ESEC dans le cadre d'un événement intitulé « Rendre l'invisible visible : les systèmes ESEC comme base pour réaliser le plan d'action d'égalité des sexes de 2030 ». C'était la première réunion visant à faciliter les conversations axées sur les aspects sexospécifiques des systèmes ESEC et les obstacles auxquels les femmes et les filles font

face pour y accéder. Elle a été l'occasion pour un large éventail d'intervenants – notamment les officiers d'état civil, les statisticiens, les praticiens du développement, les experts en santé publique et les experts de la sexospécificité – de se rencontrer, de discuter des difficultés et de lancer des initiatives visant à surmonter les obstacles aux systèmes ESEC.



Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale



Photos : Dominic Chavez / Banque mondiale

SYNTHÈSE 1 : PLAIDER EN FAVEUR DES SYSTÈMES ESEC

La première série des documents des synthèses de connaissances fournit une introduction détaillée sur les aspects sexospécifiques des systèmes ESEC et leur effet sur les ODD liés à la sexospécificité, au financement et au renforcement des capacités. Les systèmes ESEC solides ont un effet positif disproportionné sur les femmes et les filles, car ils éliminent les inégalités entre les sexes qui empêchent les femmes et les filles d'avoir accès à l'enregistrement des faits d'état civil et aux documents juridiques. Pour améliorer les systèmes ESEC, les décideurs devraient adopter une optique de genre pour orienter les décisions et produire des données démographiques désagrégées par sexe. Malgré la nécessité évidente de mettre en œuvre des systèmes ESEC qui doivent être universels et complets, ceux de nombreux pays ne saisissent pas les renseignements sur les événements vitaux pour l'ensemble de leur population.

Les quatre documents inclus dans la première synthèse de connaissances sont les suivants :

- **Rendre l'invisible visible : Comment les systèmes ESEC contribuent à l'autonomisation des femmes et des filles;**
- **Ne laisser personne pour compte : les systèmes ESEC, le genre et les ODD;**
- **Exploiter la puissance des systèmes ESEC pour les ODD liés au genre : possibilités et défis;**
- **Les coûts et les avantages des systèmes d'ESEC comme outil d'autonomisation des femmes.**

La nécessité de l'enregistrement

Dans le monde, 166 millions d'enfants de moins de cinq ans, soit un sur quatre, ne sont toujours pas enregistrés à la naissance (**UNICEF 2019**). Et bien que les inégalités entre les sexes dans l'enregistrement des naissances puissent paraître faibles dans la plupart des pays, les moyennes peuvent masquer ces inégalités. Les données subnationales révèlent des situations particulières où les naissances de filles sont sous-enregistrées. Les certificats de naissance permettent d'assurer l'accès aux services essentiels, protègent contre le mariage des enfants et fournissent un fondement juridique pour l'identité.

En outre, les estimations indiquent que la moitié des décès dans le monde ne sont pas correctement documentés et que les décès de femmes peuvent être systématiquement sous-enregistrés. Le manque de données sur les décès peut laisser les problèmes de santé liés à la sexospécificité sans résolution.

Les données ESEC sont nécessaires pour atteindre les ODD

Les statistiques de l'état civil produites par les systèmes ESEC constituent un élément de base pour la sexospécificité, en orientant les efforts de suivi et de réalisation des ODD. L'égalité des sexes est une question fondamentale qui sous-tend au moins 54 indicateurs liés à la sexospécificité dans le cadre des ODD. Des données désagrégées sont essentielles pour « ne laisser personne pour compte ».

Les systèmes ESEC représentent une source essentielle de données administratives pour combler les lacunes des ODD. Les données des systèmes ESEC peuvent être utilisées pour constituer des registres nationaux de la population afin de remédier au manque de données (Muñoz n.d.; OMS 2012). La couverture universelle dans un système ESEC saisit la population et la démographie d'un pays, ce qui fournit des numérateurs et des dénominateurs pour les indicateurs des ODD.

L'investissement apportera des avantages importants

La mise en place et le maintien de systèmes ESEC solides pour répondre aux besoins en données des décideurs politiques et des ODD nécessiteront un investissement accru, qui vaut bien le coût compte tenu des avantages. Pour construire des systèmes ESEC dans 77 des pays les plus pauvres du monde, une estimation prudente montre qu'il faut 1,5 milliard de dollars américains (accompagné d'un financement national égal), ce qui représente 1 pour cent de l'aide publique au développement actuelle (SDSN 2015; Gurría 2018). La mise à l'échelle des systèmes ESEC nécessite des investissements et peut offrir des avantages considérables pour la protection, la croissance économique, la participation politique et l'autonomisation des femmes.

Un système ESEC fonctionnel fournit la base juridique nécessaire à l'identité, ce qui permet la participation financière des femmes et d'autres populations exclues. Il en résulte des effets importants sur les recettes fiscales, un meilleur accès aux comptes bancaires et aux autres services financiers, et des économies grâce à l'amélioration de l'efficacité. Des systèmes ESEC plus forts sont également le fondement d'une participation politique accrue. Après tout, l'absence d'identité juridique limite considérablement l'engagement politique et la capacité des citoyens à voter.

Lorsque des données précises et désagrégées sur le dénombrement de la population sont disponibles, le gouvernement peut être beaucoup plus efficace, car les données fournissent des indicateurs qui peuvent contribuer à éclairer les politiques visant à relever une vaste gamme de défis, tels que ceux liés à la santé, à l'éducation et à d'autres enjeux.

Des actions concrètes sont nécessaires pour améliorer la compréhension politique, les connaissances, les attitudes et les pratiques des populations, ainsi que le soutien aux statistiques produites par les systèmes ESEC. D'autres exemples documentés sont nécessaires pour illustrer les avantages des systèmes ESEC améliorés et pour renforcer l'appui à l'affectation des ressources en fonction des priorités. Pour accroître l'utilisation et la convivialité des données, il est important de renforcer les capacités techniques et d'améliorer la maîtrise des données au sein des gouvernements et parmi les citoyens. Les efforts visant à accroître l'utilisation des données disponibles contribueront à combler l'écart entre la production et l'utilisation. L'intégration d'une optique sexospécifique dans tout programme visant à améliorer les systèmes ESEC garantira que les femmes et les enfants en tirent profit.



Photos : Mohamad Al-Arief / Banque mondiale (en haut à gauche);
Dominic Chavez / Banque mondiale (en haut à droite, en bas à gauche);
John Isaac / Banque mondiale (en bas à droite)

SYNTHÈSE 2 : CERNER LES OBSTACLES ET LES SOLUTIONS

La deuxième série des documents des synthèses de connaissances va au-delà du renforcement des systèmes ESEC à l'appui de l'égalité des sexes afin de discuter des obstacles spécifiques et de proposer des solutions et des mesures concrètes. Des études de cas en Chine, au Maroc et en Syrie soulignent les conséquences sexospécifiques de l'exclusion des systèmes ESEC sur les femmes et recommandent une approche des systèmes ESEC basée sur les faits d'état civil de la naissance à la mort, y compris le mariage et le divorce. Une étude de cas supplémentaire portant sur la Guinée explique comment les normes sociales et les systèmes faibles se combinent pour créer des barrières sexospécifiques aux systèmes ESEC. La synthèse préconise également de relier les systèmes de gestion de l'identité et les systèmes ESEC pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Elle propose d'autres solutions concrètes pour surmonter les obstacles sexospécifiques à l'enregistrement.

Les quatre documents inclus dans la deuxième synthèse de connaissances sont les suivants :

- **Une approche fondée sur le parcours de vie de l'ESEC : un outil essentiel pour promouvoir l'égalité entre les genres;**

- **Équité entre les genres en Guinée : Comment les normes sociales touchent l'enregistrement des faits d'état civil des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest;**
- **Établissement d'un lien entre les systèmes d'identification nationaux et les systèmes ESEC : Un impératif du développement inclusif;**
- **Favoriser l'autonomisation des femmes et des filles au moyen d'un système d'enregistrement de l'état civil.**

Les obstacles à l'enregistrement des faits d'état civil en Chine, au Maroc et en Syrie

L'absence d'une approche fondée sur le parcours de vie dans les systèmes ESEC a des répercussions importantes sur les droits légaux des femmes et leur visibilité. Trois études de cas illustrent le problème et soulignent l'effet disproportionné du non-enregistrement sur les femmes et les filles.

Chine—En Chine, les retards sélectifs selon le sexe dans l'enregistrement des naissances ont créé des risques quant à la protection sociale des femmes et des filles. Le retard dans l'enregistrement des naissances de bébés de sexe féminin peut contribuer jusqu'à 73 pour cent au rapport asymétrique des sexes en Chine, l'avortement sélectif et la mortalité infantile y contribuant à 27 pour cent ([Shi et Kennedy 2016](#)).

Maroc—Au Maroc rural, les décès de femmes sont systématiquement sous-enregistrés. L'enregistrement des décès constitue la principale source de statistiques sur la mortalité, si bien que ce manque de données nuit à l'exactitude des interventions de santé publique fondées sur des données probantes pour améliorer la santé des femmes.

Réfugiés syriens—Parmi les réfugiés syriens, le sous-enregistrement des mariages peut avoir une répercussion sur l'enregistrement des futurs événements démographiques, étant donné que l'enregistrement des faits d'état civil nécessite souvent des documents justificatifs d'autres événements d'état civil. L'enregistrement des mariages est particulièrement important, car les femmes ont souvent besoin d'un certificat de mariage pour enregistrer une naissance dans un pays d'accueil.

Les difficultés pour les femmes et les filles en Guinée

En Guinée, un large éventail d'obstacles sociaux liés au système empêche les femmes d'accéder aux avantages des systèmes ESEC. Ces obstacles créent diverses difficultés pour les femmes, dont les suivantes :

- Problèmes d'accès aux services et d'exercice de leurs droits civils;
- Incohérences juridiques entre les parties prenantes (UNICEF 2019);
- Difficultés d'ordre logistique;
- Processus complexes et coûteux pour l'enregistrement des mariages et des décès;
- Distance par rapport au centre d'enregistrement des faits d'état civil;
- Absence d'incitation à l'enregistrement officiel des faits d'état civil;
- Connaissance limitée de l'importance de l'enregistrement;
- Résistance patriarcale à l'enregistrement des faits d'état civil;
- Normes sociales et culturelles.

Les considérations religieuses sont très fortes pour l'importante population musulmane de Guinée, et les cérémonies religieuses autour des événements de la vie prévalent sur les procédures civiles. Ces obstacles et le manque général d'autonomisation des femmes en Guinée entraînent un sous-enregistrement systématique des faits d'état civil, en particulier pour les femmes.

Améliorer l'accès en reliant les systèmes ESEC et les systèmes de gestion de l'identité

Il est essentiel de relier les systèmes ESEC et les systèmes de gestion de l'identité pour renforcer l'autonomie des femmes, car cela améliore l'accès aux services de base pour les femmes et les pauvres, qui font face à une plus grande exclusion. Plus d'un milliard de personnes dans le monde n'ont pas de preuve d'identité officielle; tandis que l'écart entre les genres dans la couverture de l'identité est inférieur à 2 pour cent, il est beaucoup plus important parmi les populations

non enregistrées (Banque mondiale 2018). Cela les prive de leurs droits politiques, sociaux et économiques. L'établissement d'un lien entre les registres nationaux de l'identité et les données des systèmes ESEC peut contribuer à créer un système de gestion de l'identité universel et inclusif.

Pour être efficaces et reliés à d'autres systèmes, les systèmes ESEC doivent être permanents, complets, précis et efficaces. Les processus administratifs adoptés pour relier ces deux systèmes doivent être efficacement appuyés par des ressources humaines, des infrastructures technologiques et de numérisation, des mécanismes institutionnels et des cadres juridiques. Bien que les initiatives mondiales et régionales récentes et en cours permettent d'améliorer les deux systèmes, il reste encore beaucoup à faire.

Solutions pour renforcer les systèmes ESEC

L'importance de renforcer les systèmes ESEC est évidente. Les femmes et les enfants font face à un cercle vicieux d'exclusion de l'état civil, qui les empêche d'accéder à une identité juridique et aux services essentiels. Avec le soutien de la communauté mondiale, il faut trouver des solutions pour surmonter les obstacles sexospécifiques à l'enregistrement, notamment :

- Déléguer les responsabilités au niveau local, à proximité du lieu de résidence et de travail des femmes, pour éliminer les obstacles de temps et de distance à l'enregistrement;
- Engager les travailleurs de la santé qui ont le plus d'accès aux femmes dans le processus afin d'accroître l'accès et de faciliter l'enregistrement des faits d'état civil;
- Éliminer le coût élevé de l'enregistrement et des certificats et les rendre gratuits;
- S'attaquer aux normes sexospécifiques, aux contraintes liées à l'offre, aux inégalités structurelles et à leurs déterminants sociaux et économiques sous-jacents.

Le fait de négliger ces problèmes importants se traduira par une conception et une prestation de services médiocres.



Photos : Kenneth Pornillos / Banque mondiale (*en haut à gauche*); Peter Kapuscinski / Banque mondiale (*en haut à droite*); Dominic Chavez / Banque mondiale (*en bas à gauche*); Sarah Farhat / Banque mondiale (*en bas à droite*)

SYNTHÈSE 3 : DÉFIS ET BONNES PRATIQUES

La troisième série de documents de la série de synthèses des connaissances se penche sur les meilleures pratiques et les principaux défis auxquels font face les gouvernements nationaux et la communauté internationale. Une étude de cas aux Philippines fournit un exemple positif d'un système ESEC solide, ainsi que des actions clés nécessaires pour développer un système similaire. Deux exemples fictifs du Kenya et des Philippines mettent en lumière les difficultés que rencontrent leurs populations marginalisées pour naviguer dans les systèmes ESEC en raison de circonstances particulières. Un autre illustre la façon dont les rapports des systèmes ESEC sur les décès et les causes de décès mettent en évidence des inégalités importantes, même dans les systèmes qui fonctionnent bien. Dans chaque cas, les auteurs recommandent des solutions concrètes aux difficultés évoquées.

Les quatre documents inclus dans la troisième fiche de connaissances, en plus de celle-ci, sont :

- **Mettre les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) au service des femmes : Un point de vue national;**
- **De la naissance au décès : Documenter les empreintes des femmes vulnérables tout au long de leur vie;**
- **Les dangers des préjugés sexistes dans les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) et les données sur les causes de décès : La voie vers l'inégalité en santé;**
- **Les enseignements tirés de la série de synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC** (le présent document).

Faire fonctionner les systèmes ESEC pour les femmes et les enfants

Le renforcement des systèmes ESEC doit être une priorité du gouvernement, il est donc essentiel de comprendre la perspective du pays et les difficultés uniques qui existent. Le premier article de la présente synthèse explore la manière dont les Philippines ont fait fonctionner les systèmes ESEC pour les femmes et les enfants. Il énumère également les étapes clés qui permettent à un système ESEC de générer des statistiques désagrégées par sexe et de fournir aux femmes et aux enfants des documents qui prouvent les relations et l'état civil.

Les Philippines ont mis en place un cadre juridique qui garantit que le système ESEC reconnaît les besoins des femmes et des enfants, ainsi qu'une structure de gouvernance claire qui relie les systèmes ESEC et les systèmes de gestion de l'identité. La structure décentralisée du pays réduit les obstacles et prend en compte le cycle de vie complet des femmes et des filles. La Loi sur les crédits généraux garantit un financement adéquat et durable à l'autorité statistique des Philippines, Philippine Statistics Authority (PSA), pour permettre la prestation de services.

Les actions clés pour améliorer les systèmes ESEC devraient inclure le soutien d'un large éventail de champions pour aider à élaborer des lois, à garantir des ressources durables et à maintenir l'intégrité du système.

À la base de tout cela, un système ESEC doit établir et maintenir la confiance de ses intervenants pour s'assurer qu'ils reconnaissent et appuient la valeur du système, ainsi que les documents et les renseignements qu'il génère. Bien que chaque pays connaisse ses propres difficultés, l'étude de cas des Philippines fournit des perspectives qui peuvent être appliquées à d'autres contextes.

La sexospécificité et le système ESEC du berceau à la tombe

Les femmes et les jeunes filles des populations marginalisées du monde entier ont du mal à s'orienter vers les systèmes ESEC en raison d'un large éventail de circonstances. Cela amplifie encore leur vulnérabilité. Ce prochain document met en lumière certaine des politiques des systèmes ESEC, les droits de l'homme et les questions pratiques liées à la sexospécificité et à l'ESEC. Il présente deux profils fictifs de femmes au Kenya et aux Philippines en utilisant des données empiriques et anecdotiques.

L'exemple du Kenya explore les difficultés de lutter pour être compté en tant qu'apatride. Les membres des groupes Pemba, Warundi et Shona ne sont pas reconnus comme citoyens. Alors que le gouvernement a pris des mesures pour apporter des améliorations, l'apatridie empêche les femmes et les filles d'enregistrer les naissances, les mariages, les divorces ou les décès.

L'exemple des Philippines met en évidence les difficultés liées à l'équilibre entre la culture autochtone et l'état moderne. Les membres des groupes autochtones éloignés ont accès aux systèmes ESEC, mais ils se heurtent encore à des obstacles dus à la distance, à l'argent et aux

coutumes traditionnelles. Ces exemples montrent que lorsque les documents et les processus du système ESEC tiennent compte des circonstances contextuelles, ils peuvent être des outils d'automatisation pour les femmes et les filles vulnérables.

Les dangers des préjugés sexistes dans les données ESEC et les causes de décès

Dans le monde entier, il existe des données probantes d'inégalités entre les femmes et les hommes en matière des résultats de santé. Les systèmes ESEC peuvent aider les pays à comprendre ces inégalités en fournissant des données sur le nombre et les causes de décès. Cela permet d'obtenir des données probantes qui aident les pays à déterminer et à comprendre les schémas de mortalité de divers groupes au fil du temps. Cependant, la qualité des rapports sur les causes de décès est pire pour les femmes que pour les hommes, même dans les pays dotés de systèmes ESEC solides. En outre, les préjugés sexistes dans le système de santé peuvent influencer sur la qualité de ces rapports parce que les codes de déclaration ne sont pas suffisamment spécifiques ou détaillés. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux questions fondamentales sur la manière dont les causes de décès sont enregistrées dans les systèmes ESEC et sur les différences de déclaration entre les hommes et les femmes.

Les systèmes ESEC jouent également un rôle essentiel dans la documentation et l'exposition de la violence sexospécifique – la violence conjugale, en particulier. Cependant, ces mêmes systèmes sous-estiment systématiquement le nombre de femmes tuées par un conjoint. La classification actuelle dans les systèmes ESEC rend presque impossible la production d'estimations fiables des décès dus à la violence conjugale. Ces lacunes mettent en évidence le besoin urgent de renforcer la notification des décès et des causes de décès.

PROCHAINES ÉTAPES

La collection de documents de la série des synthèses de connaissances couvre un large éventail de système d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil et des aspects sexospécifiques, mettant en lumière les pratiques exemplaires et proposant des solutions pour surmonter les obstacles. Les études de cas et les exemples concrets aident à établir un lien entre le système ESEC et la sexospécificité.

En s'appuyant sur les observations et les données probantes compilées dans ces synthèses de connaissances, le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC, Open Data Watch et le Fonds des Nations Unies pour la population s'associent pour organiser une deuxième conversation mondiale sur les aspects sexospécifiques des systèmes ESEC. La conférence Connecter l'enregistrement des événements vitaux et l'égalité des genres (ConVERGE) se tiendra au Centre de recherches pour le développement international à Ottawa les 25 et 26 février 2020. Ce rassemblement d'experts, de représentants de pays, de jeunes et d'organismes bailleurs de fonds permettra d'approfondir les discussions et d'aller au-delà de l'importance des systèmes ESEC pour les femmes et les enfants pour appliquer des solutions concrètes, d'investir dans la recherche et la réalisation des mesures consensuelles. On espère que cette deuxième conférence catalysera l'engagement de la communauté de pratique à aborder les aspects sexospécifiques des systèmes ESEC, et qu'elle permettra de s'assurer que le renforcement des systèmes ESEC continue d'être considéré comme une priorité de développement mondial étant donné le pouvoir de ces systèmes pour assurer l'égalité des sexes.



Cet article a été rédigé par Irina Dincu et Kristin Corbett du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC. Il fait partie de la série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC, qui a été élaborée par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, en partenariat avec Open Data Watch.

La recherche présentée dans cette publication a été réalisée avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

*Référence suggérée : Dincu, Irina et Corbett, Kristin. 2020. **Les enseignements tirés de la série de synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC.** Série de synthèses des connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).*

© Centre de recherches pour le développement international, 2020

RÉFÉRENCES

Banque mondiale. 2018. Global ID Coverage, Barriers, and Use by the Numbers: Insights from the ID4D-Findex Survey. documents.worldbank.org/curated/en/953621531854471275/pdf/Global-ID-Coverage-Barriers-and-Use-by-the-Numbers-Insights-from-the-ID4D-Findex-Survey.pdf

Banque mondiale. 2018. Global Civil Registration and Vital Statistics. worldbank.org/en/topic/health/brief/global-civil-registration-and-vital-statistics

Cobos Muñoz, D. s.d. Integration of civil registration and vital statistics systems with national ID systems: The need for process mapping. crvs.gov.bd/assets/pdf/Keynote-paper-1.2_Daniel_Cobos.pdf

Gurria, A. 2018. Launch of ODA Figures 2017. OCDE. oecd.org/fr/developpement/launch-of-oda-figures-2017-france-april-2018.htm

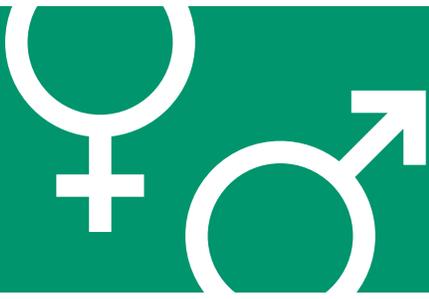
Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2012. Strengthening civil registration and vital statistics for births, deaths and causes of death: Resource kit apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/78917/9789241504591_fra.pdf?sequence=1

Réseau de solutions de développement durable (SDSN). 2015. Data for Development: A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development. sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2017Data-for-Development-Full-Report.pdf

Shi, Y. et Kennedy, J. 2016. « Delayed Registration and Identifying the 'Missing Girls' in China ». *The China Quarterly*, 228, 1018-1038. cambridge.org/core/journals/china-quarterly/article/delayed-registration-and-identifying-the-missing-girlsin-china/0759987A48A37E3D2CFE157778747E33

UNICEF. 2019. Enregistrement des naissances pour chaque enfant d'ici 2030 : Où en sommes-nous? data.unicef.org/resources/birth-registration-for-every-child-by-2030/

UNICEF. 2019. Overview of the civil registration system in Guinea. data.unicef.org/crvs/guinea/



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

www.systemesESEC.ca



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE
FINANCEMENT
MONDIAL**